



Fédération Régionale
des Chasseurs de Bretagne

FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES DES CHASSEURS :
DES COTES D'ARMOR, DU FINISTÈRE, D'ILLE ET VILAINE, DU MORBIHAN

Kevread-Rannvro Chaseourien Breizh

KEYREADOU DEPARTAMANT CHASEOURIEN BREIZH :
AODOU-AN-ARVOR, PENN-AR-BED, IL-HA-GWILEN, AR MOR-BIHAN

RAPPORT MORAL

Et

RAPPORT D'ACTIVITE

2017-2018

1^{ER} JUILLET 2017 – 30 JUIN 2018

FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS DE BRETAGNE

Rue de la Prunelle – BP 214 – 22192 PLERIN Cedex

Tél : 02 96 58 06 34 – Fax : 09 85 82 63 31

Mél : frcbretagne@chasseurdefrance.com

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT – ASSEMBLEE GENERALE DU 13 JUIN 2018 3

RAPPORT D'ACTIVITE

L'ACTIVITE DE LA FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS DURANT L'ANNEE 2017-2018

LES DONNEES GLOBALES SUR L'ANNEE 2017-2018 7

LE SITE INTERNET WWW.CHASSERENBRETAGNE.FR 7

LE PROGRAMME REGIONAL DE LA FORET ET DU BOIS : UN TRAVAIL DE LONGUE HALEINE SUR L'ENSEMBLE DE L'ANNEE 2017-2018 9

LA REPRESENTATION DE LA CHASSE ET DES CHASSEURS DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES COMMISSIONS REGLEMENTAIRES

LES COMMISSIONS REGIONALES 11

LA REPRESENTATION DE LA CHASSE ET DES CHASSEURS 11

L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DES ESPACES NATURELS DE BRETAGNE12

LES QUESTION SANITAIRES 12

LES ACTIONS MUTUALISEES ENTRE LES FDC PAR LA FRC BRETAGNE

LA COORDINATION DE L'INDEMNISATION DES DEGATS DE GIBIER, MISSION DE SERVICE PUBLIC. 13

FORMATION CHASSE A L'ARC..... 15

DE NOUVEAUX PROJETS EN COURS DE CONSTRUCTION

L'OBSERVATOIRE DES MAMMIFERES DE BRETAGNE 16

TRAMES MAMMIFERES DE BRETAGNE EN COLLABORATION AVEC LE GROUPE MAMMALOGIQUE BRETON 19

LE PROJET BUZHUG - LA CONTAMINATION MULTI-RESIDUELLE PAR LES PESTICIDES DANS LES PAYSAGES AGRICOLES MENACE-T-ELLE LA FAUNE INGENIEURE DU SOL ET SES SERVICES ECOSYSTEMIQUES ? 21

UN PROJET NON FINALISE QUI DEVRAIT ABOUTIR SUR L'ANNEE 2018-2019 : OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'AVIFAUNE 24

ANNEXES

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Messieurs les Présidents,

Messieurs les administrateurs et directeurs,

Cette Assemblée Générale 2017-2018, aujourd'hui à Saint Symphorien, doit nous permettre de vous dresser un bilan de l'année écoulée, de rappeler une actualité et de se projeter dans l'année à venir et plus loin encore.

L'an passé je vous faisais part, lors de mon rapport moral, des travaux menés au niveau national pour réformer et donner une impulsion au niveau régional.

Les premiers travaux menés dès février 2017 donnaient le ton d'une profonde réforme à mener sur différents fronts.

Que devait-on en retenir ? Les volets des politiques forestières, sanitaires, environnementales, mais aussi agricoles et du développement durable sont désormais du niveau régional avec le transfert de compétences larges aux conseils régionaux et aux administrations régionales.

Le déroulement de la rédaction du Programme Régional de la Forêt et du Bois en Bretagne nous a donné un avant-goût de ce poids croissant du niveau régional même si, avec mes collègues, nous avons réussi à tempérer les ardeurs d'acteurs de la filière sylvicole. Un bilan vous sera présenté tout à l'heure.

En effet, comme le soulignait le président SCHRAEN lors du congrès de la FNC à Lyon, « Il n'était pas question pour nous que nous devenions la variable d'ajustement des politiques productivistes du monde agricole et du monde forestier, ou les têtes de turcs des écologistes. »

Sur un autre sujet, les questions sanitaires, je vous faisais part de mon regret que la FRC ne soit pas encore intégrée à l'Association Sanitaire Régionale comme elle peut légitimement y prétendre. J'espérais la résolution rapide de ce sujet mais il n'en est rien. La profession agricole, prompte à montrer du doigt la faune sauvage comme risque sanitaire ou responsable des crises économiques de l'agriculture, ne semble pas vouloir nous intégrer à cette structure qui rédigera le Schéma Régional de Maîtrise des Dangers Sanitaire.

Je dois toutefois noter qu'enfin cette même profession a compris que ce sont avant tout les activités humaines, le transport, une certaine légèreté sanitaire dans la filière porcine de pays comme la Pologne qui sont le vrai danger dans la propagation de la Peste Porcine Africaine, fléau pour les sangliers, et fléau économique pour toute une filière et des régions comme la Bretagne.

Du côté fédéral, comme vous le savez, une réforme profonde de la chasse et de ses financements est en cours.

De quoi s'agit-il ?

Cette réforme est une véritable révolution qui redonne à la chasse sa place au cœur de la ruralité. Il s'agit d'une réforme ambitieuse et nécessaire pour développer la chasse, sa pratique.

Que contient la réforme ?

Cette réforme est une réforme « gagnant-gagnant ». Vous en connaissez les principaux aspects :

- *les chasseurs gagnent du pouvoir d'achat avec le passage du permis national de 400 à 200 €, soit plus de 18 M€ d'économies ;*
- *les fédérations départementales des chasseurs pérennisent leurs ressources ;*

Et, c'est une nouveauté qui est la traduction des évolutions énoncées précédemment, du poids croissant du niveau régional dans les politiques qui concernent de près ou de loin la chasse, le chasseur et la faune chassable :

- *les fédérations régionales bénéficient d'une véritable autonomie financière avec une enveloppe globale de 14 M€, pour développer l'expertise scientifique et écologique ;*

L'an passé, je reprenais, dans mon rapport moral, les mots de conclusion d'Alain DURAND, Vice-président de la FNC, lors du colloque au Sénat en février 2017:

« La question de la répartition des missions entre les deux niveaux FRC – FDC ne doit plus se poser aujourd'hui. Au départemental la gestion de la chasse et la relation à l'adhérent. Au régional, les politiques régionales et le montage de projets en synergie avec les fédérations départementales. »

Aujourd'hui, cette répartition a été validée par le Congrès de la FNC.

A chacun ses missions :

- *Les FDC : la gestion des chasseurs, du gibier, des territoires de chasse et de la chasse.*
- *Les FRC : la gestion des espaces, des politiques environnementales et de l'expertise scientifique.*

Comme monsieur JOURDAIN qui faisait de la prose sans le savoir, nos FDC et notre FRC sont déjà dans la droite ligne de ces orientations nationales. Le système fédéral breton n'a en effet pas à rougir de ses actions mais il manque aujourd'hui des moyens à la FRC que nous ne pouvons dégager de nos budgets départementaux déjà contraints par la chute du nombre de nos adhérents. C'est là tout l'enjeu de la réforme.

L'année qui se termine et celle qui arrive sont des années de transition. Si la réforme va à son terme, ce dont je doute peu au regard de l'engagement du président de la République et de sa volonté, tout sera en ordre de marche pour septembre/octobre 2018 pour le débat de la loi de finance 2019.

La FRC Bretagne se verra doter de moyens supplémentaires qui lui permettront de remplir ses missions au-delà des actions actuelles largement limitées par défaut de moyens humains et financiers.

LES MISSIONS DES FRC

4 grandes missions pour les FRC :

- *Représentation et défense des intérêts de la chasse*
- *Ingénierie environnementale*
- *Services rendus aux FDC*
- *Relais des politiques FNC*

Représentation et défense des intérêts

La mission de représentation, de défense et de promotion des intérêts de la chasse dans les très nombreuses instances régionales en matière environnementale, sanitaire, forestière, agricole nécessite une présence continue et régulière de la FRC qui aujourd'hui a atteint ses limites. Fort heureusement des relais parmi les cadres de nos FDC apportent une aide précieuse pour être présent partout.

Le Programme Régional de la Forêt et du Bois, le Schéma Régional de Maîtrise des Dangers Sanitaires, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), la COP Breizh ... ces documents d'orientation politique devront mobiliser plus encore la FRC Bretagne qu'elle ne le peut aujourd'hui, même avec un soutien des FDC, afin de faire entendre notre voix singulière et que nous soyons force de proposition.

Cela correspond à une activité de veille, lobbying, appuyée par une activité d'expertise technique, voire juridique, pour argumenter et contre-argumenter.

Ingénierie environnementale

Les projets et études environnementales ont des sources de financements diverses. Les associations naturalistes le savent très bien, car sans cela, elles ne pourraient exister. D'ailleurs, vous le verrez, la FRC participe à plusieurs projets portés par les APN.

Avec le programme « Agriculture et Biodiversité » nous avons montré que nous étions en capacité de mener à bien un projet environnemental mais ce n'est pas suffisant. La FRC doit pouvoir se positionner sur des projets publics ou études environnementales au-delà de notre champ de compétences initiales.

Cela passe des moyens nouveaux dévolus au montage de projets d'expertise environnementale.

Un poste régional sera financé par les nouveaux flux financiers issus de la réforme. Des moyens iront aussi en direction des FDC, car il n'est pas envisageable de faire de l'ingénierie, de l'expertise environnementale sans valoriser les FDC et leurs personnels techniques qui ont déjà une expertise régionale reconnue sur des sujets comme la gestion des haies, la gestion de zones humides terrestres ou littorales.

Osons sortir de notre zone de confort, nos services techniques et la FRC ont des ressources et des compétences au-delà de notre gibier et travailler sur les habitats, les pratiques agricoles, les insectes voire les batraciens, c'est aussi favoriser des habitats, des pratiques favorables à nos lapins, lièvres, faisans, et autres gibiers.

Car ne rêvons pas, nous n'aurons pas de financement pour des opérations purement cynégétiques si elles ne correspondent pas à d'autres enjeux de protections pour des espèces non chassées ou des habitats naturels ou semi-naturels.

C'est pourquoi l'aller et le retour entre l'action de lobbying auprès des collectivités et administrations pour faire entendre notre voix et nos intérêts devront se traduire par des projets techniques, scientifiques ambitieux. Et n'oublions pas qu'en ces temps de « vaches maigres » budgétaires, tout flux financier vers le système fédéral, c'est autant en moins vers nos opposants.

Services aux fédérations

Les FDC ont, elles, pour mission la gestion des chasseurs, du gibier, des territoires de chasse et de la chasse, c'est-à-dire un rôle de proximité.

Le premier cahier cynégétique réalisé par la FRC Bretagne sur la thématique des relations cervidés – forêt né d'un besoin exprimé des services techniques des Fédérations est une voie à continuer.

Cet ouvrage porté par la FRC avec l'appui de chaque FDC est reconnu pour ses qualités aussi bien par les fédérations en France que par l'administration régionale qui en a tenu compte dans le cadre du Programme Régional de la Forêt et du Bois.

Nous avons donc là matière à creuser pour définir une suite à cet ouvrage. Nos expertises scientifiques, nos territoires en gestion sont autant de sujets qui pourraient être valorisés par un prochain cahier cynégétique.

Dans la même logique de mutualisation, nos services ont travaillé sous la houlette de la FRC à préparer la prochaine liste « des nuisibles ». Deux réunions techniques ont permis d'élaborer un canevas de dossier commun et de cartographies communes avec l'aide des deux géo-maticiens présents en FDC.

Une telle démarche doit nous interroger, nous élus, sur un bon usage de nos ressources humaines. On ne doit pas s'interdire de réfléchir au développement d'un temps partagé de personnels de FDC pour des missions supports utilisant les mêmes outils, comme le logiciel dégâts de gibier ou le guichet unique en cas de coups durs dans les FDC (maladies, absences prolongées ...) et d'un pôle SIG partagé entre FDC.

D'ailleurs, l'administration régionale nous y pousse avec le PRFB où il est affirmé qu'il faut une réflexion régionale sur les unités de gestion cynégétiques.

Relais des politiques nationales

La FRC sera également le relais des politiques nationales, aussi bien en termes de communication, d'information, de partage de données que de déploiement des partenariats nationaux pour appuyer la politique de la FNC.

MOYENS DES FRC

Il apparaît que les FRC auront trois types d'activités : lobbying, montage et gestion de projets et expertises technico-scientifiques.

La structuration minimale prévue par la réforme prévoit un budget de 600 000 euros avec une masse salariale prévue pour 4 poste et une enveloppe pour des projets locaux permettant d'avoir un effet levier afin de pouvoir drainer des financements extérieurs au système fédéral.

Les quatre postes se répartiraient entre une direction-coordination des réseaux, un(e) ingénieur(e) écologue, une assistance de direction et un(e) responsable de communication.

Comme le dit haut et fort le président de la FNC, Willy SCHRAEN, les Fédérations Régionales des Chasseurs doivent devenir à court terme le lien essentiel entre la chasse et l'écologie.

Relevons ces défis pour garantir la pérennité de notre système fédéral qui inclut toutes les classes sociales, tous les chasseurs, sans considération de moyen financier et de diplôme, d'un accès au plus grand nombre à la nature, au gibier à ce bonheur d'être chasseur.

« Chasser, c'est désirer garder ses racines rurales, son amour de la nature, pouvoir partager cette passion avec d'autres passionnés, avoir des relations particulières avec son chien. Si la chasse cueillette a disparu, le plaisir de chasse, non. Prélever peu n'est pas synonyme de défaite mais le fait de l'évolution de nos pratiques et de modes de chasse ; le prélèvement restant très accessoire pour la plupart d'entre nous. Etre dans la nature avec nos amis, nos chiens, accessoirement nos fusils, voilà l'essentiel » Guy BONNEFOUS (septembre 2014)

Je vous remercie de votre attention,

Le président,

André DOUARD

RAPPORT D'ACTIVITE

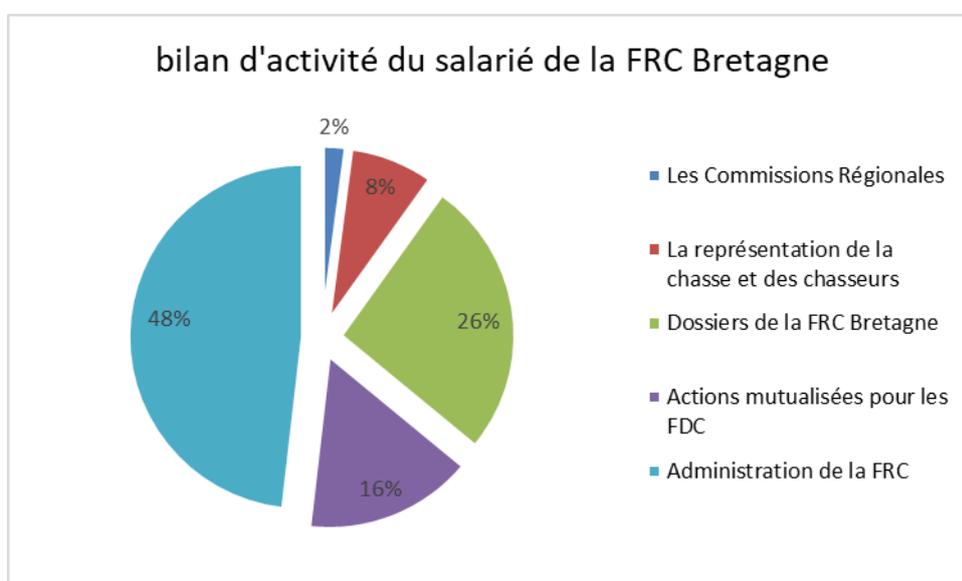
1. L'activité de la Fédération Régionale des Chasseurs durant l'année 2017-2018

1.1. Données globales sur l'année 2017-2018.

La FRC Bretagne comprend un salarié permanent.

Pour remplir les missions de représentation, le personnel de la FRC a parcouru plus de 15 000 km pour des actions de représentations. Le personnel de la FRC a participé à près de 40 réunions et rendez-vous.

Répartition annuelle du temps de travail du salarié de la FRC Bretagne

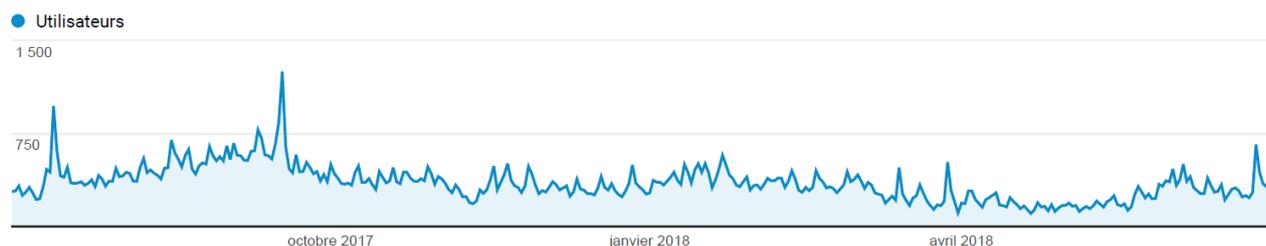


	Nbre de jours	
Les Commissions Régionales	4	2,07%
La représentation de la chasse et des chasseurs	15	7,77%
Dossiers de la FRC Bretagne	51	26,17%
Actions mutualisées pour les FDC	31	15,80%
Administration de la FRC	93	48,19%

1.2. le site Internet www.chasserenbretagne.fr .

Le site Internet mutualisé des fédérations des chasseurs de Bretagne a été mis en ligne le 6 janvier 2014.

1.2.1. Quelques données statistiques sur le site sur l'année 2017-2018 :



Sur la période 1^{er} juillet 2017 – 30 juin 2018, l'activité du site Internet a connu des fluctuations importantes.

Ces variations sont liées pour l'essentiel à l'actualité cynégétique. Les chasseurs souhaitent être tenus informés des évolutions réglementaires liées à la pratique de la chasse, les évolutions liées à des zoonoses qui peuvent influencer sur leur pratique.

Utilisateurs

83 053



Nombre de sessions par utilisateur

1,68



Sessions

139 340



Durée moyenne des sessions

00:02:55



Pages/session

3,26



Pages vues

454 422



Analyse générale

Sur la période 1^{er} juillet 2017 - 30 juin 2018, le site chasserembretagne.fr a connu plus de 83 000 visiteurs avec près de 455 000 pages vues, soit une moyenne de 1 250 pages par jour.

Le temps moyen de chaque session est de 2 minutes et 55 secondes avec plus de 3 pages parcourues. La durée de la chaque session est en augmentation (+20 %).

21 000 visiteurs sont des visiteurs réguliers. Ils représentent 42 % des sessions pour une durée moyenne de 3 minutes et 15 secondes.

Le nombre de visiteurs a baissé de 9 000, en lien avec une actualité moins inquiétante concernant la pratique de la chasse. Lors de la saison précédente, la grippe aviaire et ses conséquences pour la pratique de la chasse avait généré un flux important (près de 8 000 sessions), ce qui n'a pas été le cas cette année.

Page de destination	Sessions
	139 340 % du total: 100,00 % (139 340)
1. /fdc22/	13 626 (9,76 %)
2. /fdc35/	13 232 (9,50 %)
3. /fdc56/	12 012 (8,62 %)
4. /fdc35/mobile	11 101 (7,97 %)
5. /fdc29/	9 911 (7,11 %)
6. /fdc22/mobile	7 719 (5,54 %)
7. /fdc56/mobile	7 589 (5,45 %)
8. /fdc29/mobile	7 187 (5,16 %)
9. /article-mobile-530.html	5 178 (3,72 %)
10. /	4 085 (2,93 %)

Les connexions par mobile représentent près de 25 % des sessions et concernent tous les départements avec cependant un flux plus important vers le site mobile de la FDC d'Ille et Vilaine (environ 45% du total des sessions pour les pages de la FDC35).

Les connexions par mobile sont en hausse, elles ne représentaient que 15 % l'année dernière.

La possibilité de valider par Internet son permis de chasser a été à l'origine de 7 331 sessions en 2017-2018.

1.3. Le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) : un travail de longue haleine sur l'ensemble de l'année 2017-2018.

Le PRFB et les travaux qui ont permis sa rédaction ainsi que l'accompagnement des élus participants au comité paritaire sylvo-cynégétique ont représenté plus de 15 % de la charge de travail du personnel de la FRC. Il a été aussi accompagné dans cette tâche par les personnels techniques d'autres fédérations. Au total, on peut estimer à un quart de personnel de FDC et FRC sur l'année 2017-2018

1.3.1. Rappel des objectifs principaux des Programmes Régionaux de la Forêt et du Bois

- **Co-adapter forêt et industrie**, dans le contexte d'évolution de la ressource résineuse disponible (améliorer et renouveler futaie résineuse, adapter l'outil de transformation, favoriser une mobilisation des disponibilités supplémentaires...)
- **Adapter la forêt bretonne** dans le contexte d'évolution climatique
- **Communiquer** (pour développer les usages du bois, pour améliorer l'acceptabilité sociale des coupes, pour donner l'envie d'investir...)
- **Renforcer la formation** professionnelle

1.3.2. L'organisation des travaux du PRFB en Bretagne.

Sous l'égide de la préfecture de région et du président du Conseil Régional de Bretagne, la DRAAF a mis en place des groupes de travail, un comité opérationnel et dans un cadre bien circonscrit par un arrêté préfectoral un comité paritaire sylvo-cynégétique prévu par le code forestier.

1.3.3. Un travail de tous les instants.

La FRC Bretagne a participé à la plupart des groupes de travail et comité opérationnels qui se sont tenus entre septembre 2017 et mai 2018. Elle a été aussi en charge de coordonner avec les services techniques, la rédaction d'argumentaires et contributions (voir annexe1) pour faire évoluer les premiers jets du PRFB afin d'arriver à des rédactions partagées par les différents acteurs.

Exemples :

<p align="center">Programme Régional de la Forêt et du Bois de BRETAGNE</p> <p align="center"><i>Version Projet du 26/03/2018</i></p>	<p align="center">Programme Régional de la Forêt et du Bois de BRETAGNE</p> <p align="center"><i>Version Projet du 30/05/2018</i></p>
<p>La définition de cet équilibre dans le code de l'environnement est la suivante :</p> <p>« L'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée, et d'autre part, la pérennité et la <u>rentabilité économique</u> des activités agricoles et sylvicoles ».</p> <p>Cette notion de rentabilité économique correspond en forêt à la situation dans laquelle le renouvellement des peuplements peut être réalisé sans protection individuelle ni clôture, à l'exception des cas particuliers d'essences très appétantes, ou présentes sur une faible surface dans le territoire concerné.</p>	<p>La notion d'équilibre agro-sylvo-cynégétique est définie à l'article L425-4 du code de l'environnement. Cette définition législative peut être complétée par les termes de la circulaire du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt en date du 17 septembre 2012 relative au cadre-type national des plans simples de gestion. (cf Annexe 2 relative à l'équilibre sylvo-cynégétique).</p> <p>L'objectif du PRFB de Bretagne est de parvenir à une situation de régénération des peuplements dans des conditions économiques satisfaisantes en usant de tous les moyens à disposition (régulation, gestion sylvicole, prévention), tout en permettant la présence d'une faune sauvage riche et variée. Il vise un renouvellement de ces peuplements sans protection individuelle ni clôture, à l'exception des cas particuliers d'essences très appétantes, ou présentes sur une faible surface dans le territoire concerné.</p>

Voici deux extraits de projet du PRFB à deux dates, mars et mai 2018. Des évolutions des textes ont été proposées par la FRC pour les rendre conformes au code de l'environnement et assurer une rédaction partagée par les différents acteurs. La DRAAF, rédactrice du PRFB, a pris en compte une partie importante des demandes émises par la FRC Bretagne.

Ainsi, concernant l'objectif du PRFB, la FRC Bretagne a fait une demande d'évolution complémentaire qui a été prise en compte. Voici la nouvelle rédaction du PRFB breton :

" L'objectif du PRFB de Bretagne est de parvenir à une situation de régénération des peuplements dans des conditions économiques satisfaisantes en usant de tous les moyens à disposition (régulation, gestion sylvicole, prévention), tout en permettant la présence d'une faune sauvage riche et variée. Il vise un renouvellement de ces peuplements sans protection individuelle ni clôture, à l'exception des cas particuliers d'essences très appétantes, ou présentes sur une faible surface dans le territoire concerné.

L'atteinte de cet objectif sera mesurée à travers les constats de dégâts partagés qui déclencheront au cas par cas un dialogue propriétaire – chasseur – État - CNPF et la mise en œuvre d'un plan d'actions

qui portera sur les mesures forestières et cynégétiques à prendre dans le catalogue d'actions proposé ci-après. »

Au final, le travail préparatoire l'an passé avec la rédaction du de l'ouvrage « Les relations forêt-cervidés Economie-Acteurs-Gestion » a permis d'acquérir des connaissances techniques et de pouvoir faire des propositions étayées aux rédacteurs du PRFB breton qui se sont d'ailleurs inspirés de cet ouvrage pour la rédaction de l'annexe 2 du PRFB qui traite plus spécifiquement de l'équilibre sylvo-cynégétique.

Le PRFB comme le dossier des relations « forêts-cervidés » sont devenus depuis 2015 des dossiers centraux dans le cadre de travail annuel de la FRC Bretagne.

La représentation de la chasse et des chasseurs dans les politiques publiques et les commissions réglementaires et partenariat institutionnel.

2. Les commissions régionales.

	Nbre de jours	
Les Commissions Régionales	4,00	2,07%
Commission consultative de la chasse en forêt domaniale	1,00	0,52%
PEFC Ouest	1,00	0,52%
CRAEC	0,00	0,00%
CRFPF	2,00	1,04%
CROPSAV	0,00	0,00%

La FRC Bretagne a siégé durant l'année 2017-2018 dans les commissions suivantes :

- ✓ La Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers. La FRC Bretagne représente les usagers des forêts que sont les chasseurs. Elle émet un avis sur les différents projets de financements présentés par les acteurs économiques de la filière « bois », notamment les projets « Breizh Forêt Bois ». C'est le président de la FRC qui y siège. Le directeur remplace le président lors de comités techniques.
- ✓ PEFC-Ouest. Association d'éco-certification forestière, la FRC y siège dans le collège des usagers.
- ✓ La Commission Consultative de la Chasse en Forêt Domaniale. Instance qui permet aux adjudicataires des forêts domaniales, à l'ONF et aux FDC d'aborder le bilan de la saison précédente en terme de prélèvements, réglementation en cours ou à venir.

3. La représentation de la chasse et des chasseurs

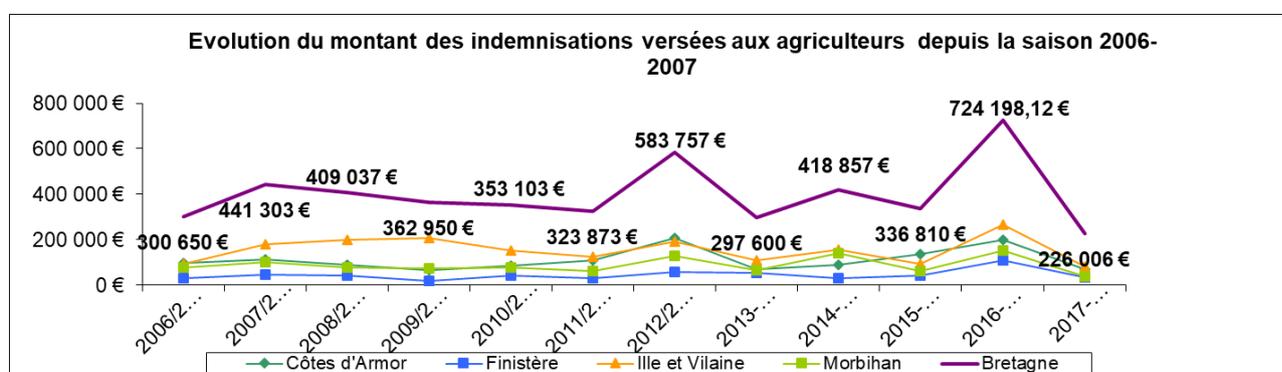
La représentation de la chasse et des chasseurs	15,00	7,77%
Conseil régional de Bretagne - ABB, SRADETT - COOP BREIZH	3,75	1,94%
GIP Bretagne-Environnement	1,00	0,52%
Sanitaire (PPA, OS porc Bretagne, divers)	2,15	1,11%
GDS (ASR)	1,55	0,80%
Collectif des APN - AGENB	3,55	1,84%
Association du PDF	1,00	0,52%
AG des FDC + journée convivialité FDC	1,50	0,78%
ONCFS - DR -Police	0,50	0,26%

Les actions mutualisées entre les FDC par la FRC Bretagne

Actions mutualisées pour les FDC	30,50	15,80%
stage tronçonneuse	2,30	1,19%
Commission Régionale Dégâts	9,80	5,08%
Formation "agrément chasse à l'arc"	8,30	4,30%
réunion technique (nuisibles, cartouches, applications, PNG Courlis)	10,10	5,23%

6. La coordination de l'indemnisation des dégâts de gibier, mission de service public.

La Fédération Régionale des Chasseurs de Bretagne anime une commission régionale d'indemnisation unique en France. Cette commission réunit des représentants des Fédérations des Chasseurs et des représentants agricoles, des Chambres d'Agriculture comme du syndicalisme.



Après une saison 2016-2017 très haute en terme d'indemnisation, on assiste sur la campagne en cours (1^{er} juillet 2017– 30 juin 2018) à un tassement des indemnités. Les FDC n'ont jamais autant indemnisé les agriculteurs que durant la campagne 2016-2017 avec près de 725 000 euros. Des dossiers particuliers ont fortement impacté les volumes indemnisés : 81 k€ pour un seul dossier dans le Finistère (Sapins de Noël et chevreuils)

La raison principale de cette hausse est la présence des sangliers. Un nouveau plafond est franchi avec 7 865 sangliers durant la saison 2017-2018 contre 4 445 durant la saison 2014-2015 (+ 76 % en 4 ans)

Des tensions en cours et à venir sur la procédure actuelle d'indemnisation.

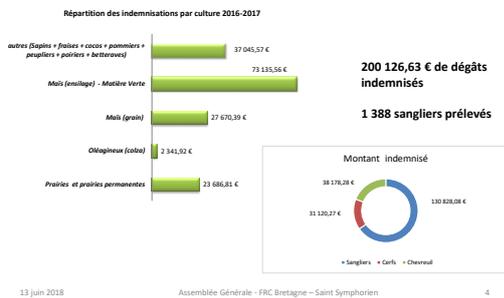
Les forestiers font pression pour obtenir la fin du plan de chasse chevreuil, ce qui modifierait notablement l'équilibre financier des budgets dégâts des FDC.

Dans le cadre des négociations nationales entre la FNC et le gouvernement, la FNC souhaite une révision des conditions d'indemnisation avec notamment le principe « je paie les dégâts des territoires où je peux chasser ».

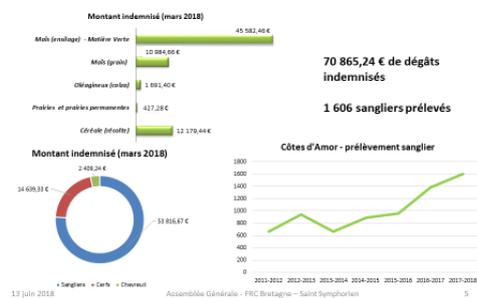
La profession agricole souhaite apporter des modifications techniques sur les types d'indemnisation avec des notions très techniques comme les UF (unités fourragères) ainsi que sur les seuils de déclenchement des indemnités. En réponse à ces tensions et provocations, le président la FNC demande à ce que les chasseurs ne soient plus les seuls à indemniser les dégâts agricoles.

Bilan par département :

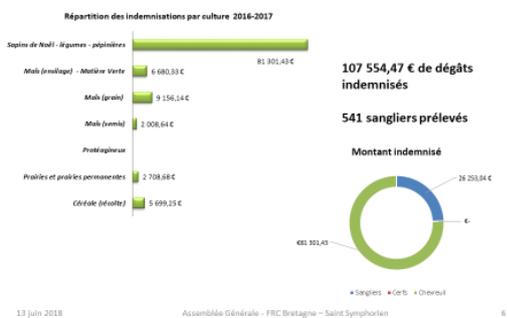
Saison 2016-2017, analyse départementale Côtes d'Armor



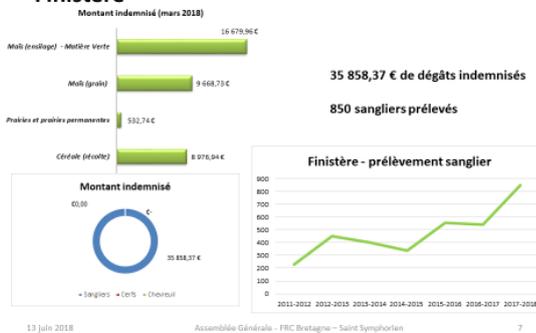
Saison 2017-2018, analyse départementale Côtes d'Armor



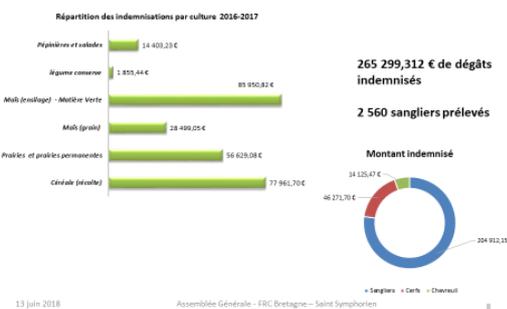
Saison 2016-2017, analyse départementale Finistère



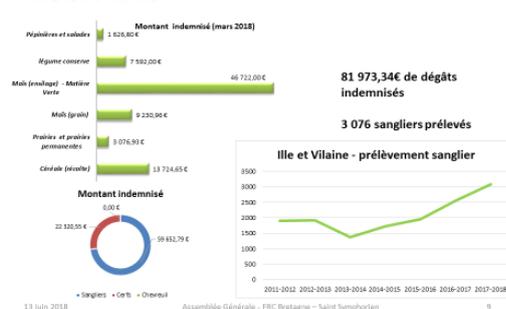
Saison 2017-2018, analyse départementale Finistère



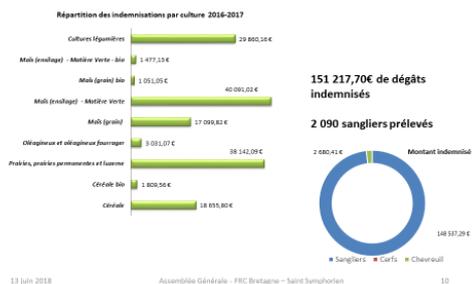
Saison 2016-2017, analyse départementale Ille et Vilaine



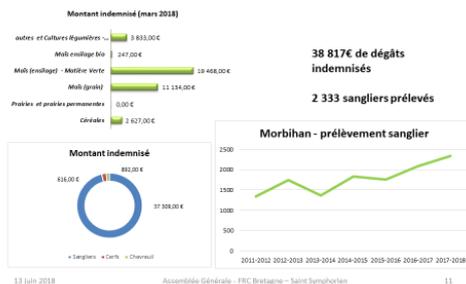
Saison 2017-2018, analyse départementale Ille et Vilaine



Saison 2016-2017, analyse départementale Morbihan



Saison 2017-2018, analyse départementale Morbihan



7. Formation "agrément chasse à l'arc".

La FRC assure le suivi administratif des dossiers et coordonne les formations entre le lieu de formation, les techniciens en charge de leurs mises en œuvre. Depuis 2006, près de 600 personnes ont été formées. De 3 à 4 formations sont proposées annuellement pour un volume d'environ 60 à 70 candidats.

Formation "agrément chasse à l'arc » : bilan 2017.

Cette année, l'objectif de 60 participants formés a été largement dépassé avec près de 100 candidats. Ce chiffre est une première. Des actions de promotions devraient permettre de maintenir ce volume annuel

Département	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Côtes d'Armor	12	16	12	24	14	19	14	19	13	26	12	28
Finistère	6	4	2	4	12	10	8	20	11	6	9	18
Ille et Vilaine	10	13	13	27	18	11	18	13	14	20	23	17
Morbihan	8	7	4	6	12	13	15	6	23	18	13	33
Total Bretagne	36	40	31	61	56	53	55	58	61	70	57	96
Calvados								1				
Loire-Atlantique			1		1	1			1			2
Manche							3			9	1	
Mayenne			1						1			1
Sarthe							1					
Total Formation	36	40	33	61	57	54	59	59	63	79	58	99

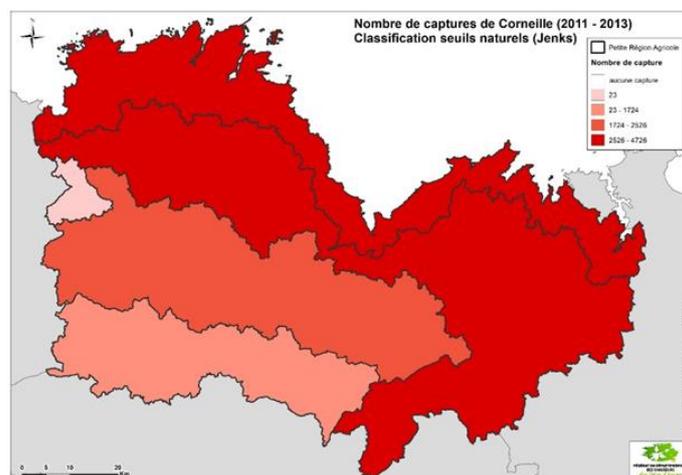
7.1. La liste de espèces d'animaux non domestiques ou susceptibles d'occasionner des dégâts (groupe 2).

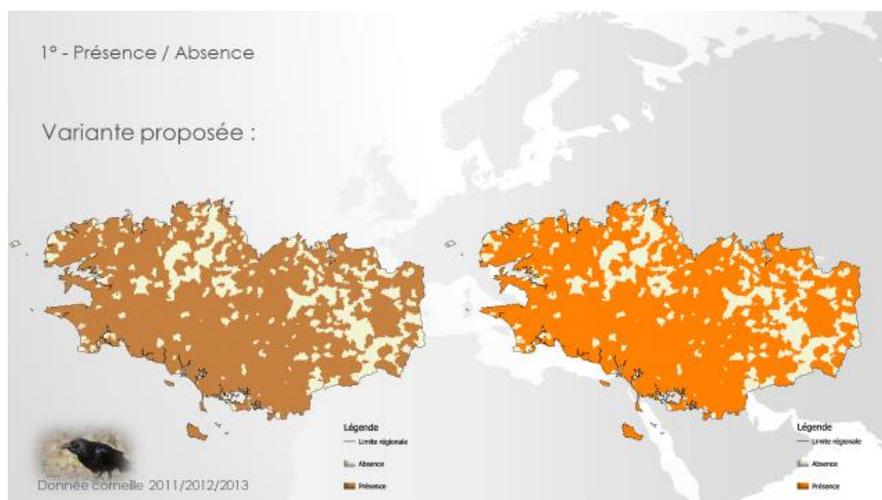
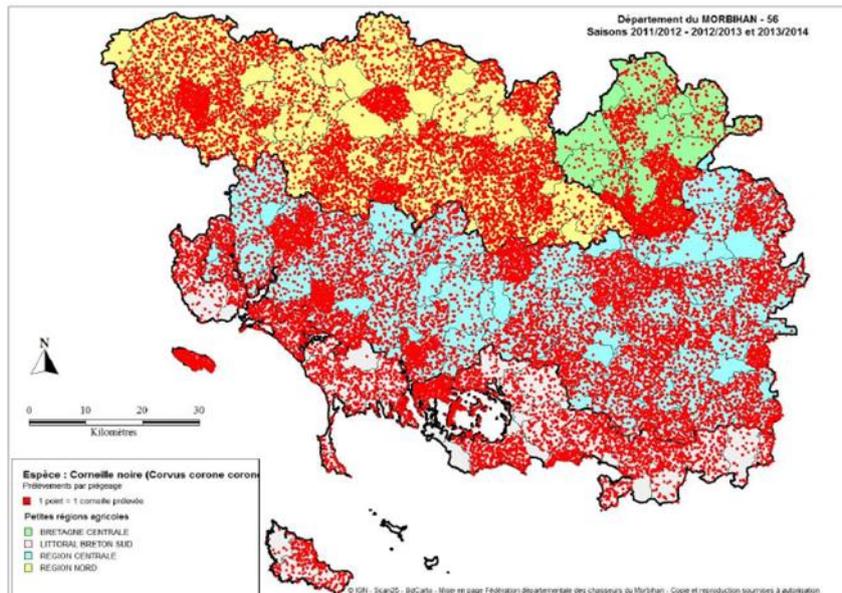
Sous la houlette de la FRC Bretagne, les services techniques des FDC se sont réunis à plusieurs reprises pour préparer la rédaction des prochains dossiers de demande de classement « nuisible » des espèces du groupe 2.

Les différents dossiers présentés lors de l'échéance précédente ont fait l'objet d'une analyse fine et ils ont été mis en perspective avec les obligations ministérielles contenues dans le guide pratique « relatif à l'élaboration des dossiers de demandes préfectorales de classement ministériel de spécimens d'espèces sauvages indigènes en tant que « nuisibles » » de 2014.

Les SIGistes de FDC des Côtes d'Armor et d'Ille et Vilaine ont été mis à contribution pour travailler à la création d'un modèle commun de cartographie adapté au cadre contraint du guide.

Voici quelques exemples de réalisation :





Ces premiers travaux seront complétés à partir de l'été 2018 lorsque le prochain cadre réglementaire de travail sera connu afin de pouvoir déposer auprès des préfets de chaque département un dossier étayé permettant la régulation de ces espèces pour le 30 novembre 2018.

De nouveaux projets.

8. L'Observatoire des Mammifères de Bretagne.

Ce projet est porté par le Groupe Mammalogique Breton. Après la réalisation de l'Atlas des Mammifères de Bretagne sur la période 2009-2015, le GMB souhaite mettre en place un Observatoire des Mammifères de Bretagne pour assurer un suivi à long terme.

Le contexte.

De très nombreuses données concernant les Mammifères sont collectées par les associations naturalistes et par les acteurs cynégétiques. Par ailleurs, de nombreuses structures (bureaux d'études, gestionnaires d'espaces naturels) produisent des données d'inventaires mammalogiques. Cependant, la préservation du patrimoine naturel gagnerait à une meilleure mutualisation, circulation et structuration des données à l'échelle régionale.

Parallèlement, la question de l'échange des données est actuellement en discussion et en réflexion dans le cadre du Pôle Métier Biodiversité régional, tandis qu'elle est débattue au niveau national dans le cadre de l'application de directives publiques (Directive Européenne Inspire, SINP).

En outre, le manque actuel de mutualisation, mais aussi d'un espace formel de discussion et de réflexion ne permet pas une valorisation optimale de ces données dans un objectif de préservation du patrimoine naturel. Aussi, il est nécessaire de mieux définir et organiser cette valorisation, qu'elle soit à destination des décideurs, des gestionnaires et usagers locaux ou du public.

Enfin, en matière d'observation de la biodiversité et des impacts des modifications de l'environnement (changements climatiques, évolution du paysage et des milieux naturels), la mise en place de suivis sur le long terme est fondamentale. Aussi, il est nécessaire de poursuivre, renforcer et améliorer les suivis de populations mis en place depuis de nombreuses années en Bretagne.

Présentation de l'Observatoire

Ce projet d'Observatoire des Mammifères de Bretagne est coordonné par le Groupe Mammalogique Breton et mené en partenariat avec Bretagne Vivante-SEPNB, la Fédération Régionale des Chasseurs de Bretagne et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Il est mené en concertation avec l'Observatoire Régional du Patrimoine Naturel piloté par le GIP Bretagne Environnement et est doté d'un comité de pilotage réunissant au minimum les cinq partenaires déjà mentionnés, la Dreal, la Région Bretagne et les Départements.

Les travaux, en particuliers ceux de suivi, seront menés en collaboration avec des organismes de recherche scientifique : CNRS, INRA, MNHN, CEREMA.

Par ailleurs, de nombreux autres partenaires producteurs de données seront associés au cours du projet :

- Gestionnaires d'espaces naturels (RNR, sites Natura 2000, réserves associatives)
- Conservatoire du Littoral, Parcs Naturels Régionaux
- Associations naturalistes locales
- Bureaux d'études

Objectifs généraux de l'Observatoire

- Structurer le référencement, la collecte et la circulation des données mammalogiques pour permettre une meilleure valorisation
- Poursuivre les suivis de populations mis en place au cours des 3 dernières décennies
- Contribuer aux politiques régionales, départementales et locales de conservation du patrimoine naturel

Axes de mise en œuvre

- Axe 1 : Structuration de l'Observatoire
- Axe 3 : Appui aux politiques de préservation du patrimoine naturel

- Axe 4 : Acquisition de connaissances

Les actions de la FRC Bretagne dans le cadre de ce projet.

La FRC Bretagne assurera la coordination technique et administrative pour le compte des Fédérations des Chasseurs.

Elle veille notamment à la réalisation des actions suivantes :

Volet 3.5 Suivis cynégétiques

Les populations d'ongulés sauvages (Cerf, Chevreuil, Sanglier) ont connu de très fortes augmentations au cours des dernières décennies. Ces espèces sont susceptibles d'avoir un impact sur la végétation et d'engendrer des dégâts en sylviculture ou en agriculture, ainsi que des accidents de la route. Par ailleurs, des études suggèrent un impact du changement climatique sur leur reproduction (Ref.). Le suivi de l'évolution de ces espèces présente donc un réel intérêt.

La situation des Léporidés (Lièvre, Lapin) est bien différente puisqu'ils ont subi une régression drastique pendant la même période. Un suivi de ces maillons importants des écosystèmes agricoles est à mener. Les outils de suivi des populations de Lièvre sont en place. En revanche, concernant le Lapin, une réflexion devra être menée pour mettre en place des outils de suivi.

Enfin, les comptages « Lièvre » permettent un suivi du Renard.

Axe 3 – Acquisition de connaissances		
Volet 3.5 – Suivis cynégétiques		
Action 3.5.1 Suivi des populations d'Ongulés		
Objectif(s)	Suivre l'évolution des populations de Chevreuil, Cerf et Sanglier	
Contexte et opérabilité	Les Fédérations des chasseurs collectent différentes informations nécessaires à la gestion des ongulés sauvages (cervidés et sangliers). Ces populations sont avant tout connues par les prélèvements réalisés par les chasseurs mais les FDC ont aussi développé différents suivis souvent dans le cadre du réseau "Ongulés sauvages" en collaboration avec l'Unité Cervidés – Sanglier de l'ONCFS. Ainsi les FDC suivent les évolutions des populations d'ongulés afin de permettre une présence compatible avec l'environnement (forêts) et les activités humaines (dégâts aux cultures). Dans le cadre de l'observatoire, une synthèse partagée par les FDC et la FRC pourra permettre de suivre les évolutions de populations et leurs aires de présence.	
Description	Protocoles de comptage : IK nocturne, IK pédestre, IK voitures, analyse des prélèvements (« carte T », enquêtes auprès des territoires de chasse), suivis ICE floristiques mis en place en Bretagne (à définir selon les départements). Dresser une synthèse annuelle des suivis d'ongulés sauvages réalisés en Bretagne	Année 1, 2, 3, 4
Partenaires	Pilotage : FRCB Partenaires techniques : FDC Partenaires scientifiques : ONCFS	
Action 3.5.2 Suivi des populations de Lièvre d'Europe		
Objectif(s)	Suivre l'évolution des populations de Lièvre d'Europe	
Contexte et opérabilité	Les populations de Lièvre d'Europe ont connu un rapide déclin dans les années 70-80. Les évolutions agricoles comme la pression de chasse d'alors ont fait diminuer les effectifs. Depuis, les Fédérations des chasseurs ont collecté des données et définis des seuils de présence à partir desquels les populations de Lièvre d'Europe peuvent être exploitées par la chasse. Dans le même temps, les Fédérations des Chasseurs ont défini différentes modalités de gestion de la pression de chasse sur l'espèce adaptées localement allant de la fermeture de la chasse à l'échelle de vastes territoires en passant par une limitation des jours de chasse ou la mise en place du plan de chasse.	

Description	Protocole de comptage nocturne des lièvres. Les FDC assurent, selon les départements, des comptages nocturnes des lièvres d'Europe selon un protocole validé scientifiquement par l'ONCFS. Ces comptages effectués depuis plusieurs dizaines d'années sur les mêmes parcours ou à proximité ont permis de connaître les évolutions des effectifs en nombre et l'aire de répartition de l'espèce. Dresser une synthèse annuelle des suivis de l'évolution des populations de Lièvre d'Europe	Année 1, 2, 3, 4
Partenaires	Pilotage : FRCB Partenaires techniques : FDC Partenaires scientifiques : ONCFS	
Action 3.5.3 Suivi des populations de Renard		
Objectif(s)	Suivre l'évolution des populations de Renard	
Contexte et opérabilité	La Bretagne est probablement une des régions avec la population de renard la plus élevée en France (Atlas des Mammifères de Bretagne, p 171). Longtemps le renard a été perçu comme un prédateur sans conséquence sur les autres espèces. Cependant on doit noter que sa régulation par la chasse comme par le piégeage peut localement permettre à des espèces de s'exprimer en maintenant la pression de prédation du renard à un niveau faible. Connaître et suivre les populations de renards sont un outil complémentaire pour les Fédérations des Chasseurs pour apprécier les potentialités d'autres espèces comme le Lièvre d'Europe ou le Faisan de Colchide.	
Description	Protocoles. Il n'existe pas de protocoles de suivi validés scientifiquement pour le renard, cependant à l'occasion de comptage « lièvres », les Fédérations collectent le nombre de renards vus. Ainsi, depuis plusieurs décennies et sur les mêmes axes routiers ou à proximité, les renards ont été comptés. Il peut ainsi être réalisé des indices de présence et les corrélés avec d'autres données (chasse, piégeage, analyses sanitaires sur cadavre) pour connaître l'état de la population et son aire de répartition. Dresser une synthèse annuelle de l'évolution des populations de renards	Année 1, 2, 3, 4
Partenaires	Pilotage : FRCB Partenaires techniques : FDC Partenaires scientifiques : ONCFS	

L'année 2017-2018 a été consacrée à l'élaboration administrative du dossier FEDER (pas encore close) qui demande des allers-retours incessants avec les services instructeurs. Ni le travail sur la gouvernance de l'Observatoire Mammalogique de Bretagne, ni les premières productions n'ont encore été réalisés malgré un calendrier de travail précis. Le chef de file, le Groupe Mammalogique Breton n'a pu déposer les dossiers que très tardivement.

9. Trames Mammifères de Bretagne en collaboration avec le Groupe Mammalogique Breton.

Contexte.

La préservation effective du patrimoine naturel passe aujourd'hui, au-delà de la protection de quelques espaces et espèces choisis, par une intégration transversale des enjeux de conservation : dans l'ensemble des politiques publiques, dans l'ensemble de la société, et dans l'ensemble des territoires, à toutes les échelles. Cette approche intégrée se traduit notamment par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Bretagne qui s'appuie sur un outil opérationnel pour atteindre les objectifs de conservation et de restauration de la biodiversité : la Trame Verte et Bleue. La mise en œuvre de cette trame vise à définir les zones d'interventions, planifier les actions, et réaliser les opérations de restauration des continuités écologiques indispensables à la faune et à la flore.

Les mammifères terrestres sont, en Bretagne, à la fois un patrimoine à forte valeur (10% sont à responsabilité régionale forte) et d'une grande fragilité (40 % menacés ou quasi-menacés d'extinction). C'est pourquoi leur préservation, à travers la mise en œuvre des Trames Vertes et Bleues, est prioritaire,

d'autant plus que ce groupe est particulièrement affecté par les problèmes de continuités écologiques (mortalité routière, fractionnement et isolement des populations...).

De plus, l'aménagement de continuités pour les mammifères et la prise en compte d'obstacles particuliers tels que les ouvrages hydrauliques pour la Loutre ou les interruptions de la trame noire pour les chauves-souris, sont également utiles à d'autres espèces. La restauration des "continuités mammalogiques" nécessite aujourd'hui d'avoir deux approches de la Trame Verte et Bleue. La première, déjà à l'œuvre, privilégie une échelle locale, pertinente en matière de concertation et de réalisation concrète des opérations, mais qui peut souffrir d'une hétérogénéité des méthodes selon les territoires et de possibilités d'interventions tributaires des dynamiques locales. La seconde est une trame régionale au bénéfice des mammifères. A construire, elle permettra à la fois de produire des outils d'intégration des enjeux mammalogiques dans les trames locales et de définir les opérations aujourd'hui prioritaires dans la région pour restaurer les populations de mammifères.

C'est pour satisfaire à cette seconde approche, que le Groupe Mammalogique Breton souhaite établir une « Trame Mammifères de Bretagne ». A travers ce projet, un diagnostic régional des continuités au sein des populations de mammifères permettra de construire deux plans d'actions :

- un programme régional des opérations prioritaires qui pourra être mis en œuvre par le GMB à moyen terme
- un programme d'opérations locales définies sur un territoire pilote à titre d'exemple d'une déclinaison locale de la Trame Mammifère de Bretagne qui pourra être proposé à une collectivité

Objectifs

Le projet de Trame Mammifères de Bretagne répond à quatre principaux objectifs :

- un objectif de connaissance : identifier les menaces pesant sur les différentes populations de mammifères dues à des problématiques de continuités écologiques (isolement ou fragmentation, effets des surmortalités...), et définir les enjeux de conservation prioritaires.
- un objectif d'assistance : construire un outil cartographique et méthodologique permettant aux différentes collectivités d'intégrer de manière pertinente et reproductible les enjeux de conservation des mammifères dans leurs démarches de construction de Trames Vertes et Bleues territoriales, où que soit situé leur territoire en Bretagne.
- un objectif d'exemplarité : établir un programme d'opérations locales définies sur un territoire pilote à titre d'exemple d'une déclinaison locale de l'outil « Trame Mammifère de Bretagne ».
- un objectif opérationnel : élaborer un programme régional d'actions de gestion et d'aménagements répondant aux enjeux prioritaires de conservation des populations de Mammifères en Bretagne qui pourra être mis en œuvre par le GMB.

Gouvernance et partenariats

Ce projet de Trame Mammifères de Bretagne sera réalisé par le Groupe Mammalogique Breton. Les partenaires naturalistes producteurs de données de l'Atlas des Mammifères de Bretagne (Bretagne Vivante, VivArmor Nature, **la Fédération Régionale des Chasseurs** de Bretagne et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) seront associés aux résultats du diagnostic. Les partenaires techniques potentiels (Direction Interrégionale des Routes de l'Ouest, services routiers des Départements, exploitants de carrière...), le seront eux, dans l'établissement des plans d'action. Le travail de diagnostic, consistant en grande partie en des traitements statistiques et cartographiques des données de recensement des mammifères, sera conduit en collaboration avec des organismes de recherche scientifique

et/ou producteurs et collecteurs de données environnementales spatialisées : CNRS, INRA, MNHN, Geobretagne...

Enfin, le projet sera mené en concertation avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bretagne, la Région Bretagne, l'Agence Française de la Biodiversité, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et l'Observatoire Régional du Patrimoine Naturel piloté par le GIP Bretagne Environnement ou encore l'Association des Gestionnaires d'Espaces Naturels Bretons. Il sera doté d'un comité de pilotage réunissant ces structures ainsi que les principaux partenaires naturalistes, scientifiques ou techniques et la collectivité qui bénéficiera du plan d'action sur un territoire pilote.

La FRC Bretagne a participé à une réunion des partenaires et relayé auprès des services techniques FDC des questionnements du GMB sur des espèces dont elles ont l'expertise. En complément, la FRC a proposé des espèces indicatrices de la fragmentation des paysages. Au total, la FRC et les FDC consacreront 5 jours en 2018 puis 5 jours en 2019 pour ce projet.

10. Le projet BUZHUG - La contamination multi-résiduelle par les pesticides dans les paysages agricoles menace-t-elle la faune ingénieuse du sol et ses services écosystémiques ?

La FRC Bretagne avec la FDC d'Ille et Vilaine ont été sollicitées par le laboratoire ECOBIO Rennes (UMR 6553 CNRS – Université de Rennes 1) afin de participer au dépôt d'un dossier auprès de la Fondation François SOMMER afin de trouver des financements pour des analyses de résidus de produits phytosanitaires dans les sols et dans la faune.

Résumé du projet.

Les sols sont soumis à de multiples pressions et menaces, la stratégie thématique sur la protection des sols de l'Union Européenne (UE) a identifié huit menaces majeures sur les sols : érosion, dégradation de la matière organique, contaminations multiples, tassement, salinisation, diminution de la biodiversité, imperméabilisation et glissement de terrain. Après plus de 200 ans d'industrialisation, la contamination des sols est devenue un problème majeur en Europe. Le secteur agricole représente l'une des principales sources de pollution chimique en France. Rapporté à sa superficie, la France développe la production agricole la plus importante au niveau européen (18,3% de la production européenne). Selon le plan Ecophyto II, elle est classée au 2ème rang européen d'usage de produits phytosanitaires avec 66659 tonnes de substances actives vendues et au 9ème rang européen concernant la quantité de substances actives vendues rapportée à l'hectare, avec 2,3 kg/ha (données 2015). Avec l'apparition de l'agriculture moderne, les champs cultivés sont devenus des écosystèmes profondément modifiés par l'homme dans lesquels de hauts rendements sont obtenus grâce à des modes de gestion conventionnels à travers l'utilisation importante de produits chimiques (produits phytosanitaires, fertilisants) et du travail mécanique du sol. Des études récentes ont souligné les impacts néfastes de l'agriculture moderne sur la biodiversité du sol et ses fonctions, en particulier par l'utilisation de pesticides (Stockdale & Watson 2012; Beketov et al., 2013).

S'inscrivant dans les nouveaux enjeux de l'agroécologie, le projet BUZHUG concerne la contamination résiduelle des sols par les pesticides dans les paysages agricoles et porte sur l'évaluation des risques pour la biodiversité ingénieuse des sols (les vers de terre), en termes de :

- i) Survie et de coûts à l'adaptation pour les populations de vers dans les sols,
- ii) Risques de contamination et de transfert dans la chaîne trophique supérieure et
- iii) D'atteintes aux services écosystémiques que la faune du sol fournit.

Face à l'usage généralisé des pesticides, il devient urgent d'acquérir des connaissances écologiquement réalistes pour répondre aux questions centrales suivantes : l'usage généralisé des pesticides a-t-il rendu la vie des vers de terre misérable ? La faune lombricienne a-t-elle les capacités

pour s'adapter à la pression chimique ? si oui à quels coûts ? Sa survie et les services qu'elle fournit sont-ils menacés à terme ?

Le projet est structuré autour de trois objectifs qui viseront à :

- i) Caractériser la contamination multi-résiduelle des sols par les pesticides à l'échelle du paysage : établissement de patrons spatio-temporels de contamination en fonction des usages et gestion des sols en agriculture ;
- ii) Evaluer le lien entre niveaux de contamination résiduelle des sols et niveau de stress chimique perçu par la faune hébergée dans les paysages agricoles : cas de la macrofaune du sol, ingénieure des sols et ressource trophique de vertébrés
- iii) Etudier les capacités d'adaptation de la faune du sol à la contamination résiduelle en s'intéressant aux mécanismes physiologiques de la réponse au stress chimique et au transfert de la tolérance au cours des générations.

Par une démarche intégrative, ce projet mettra ainsi en place une approche systémique de terrain (reposant sur des observations et échantillonnages *in natura* durant 3 années) qui servira de fondamentaux aux analyses écotoxicologiques *in situ* et à la mise en oeuvre d'expérimentations contrôlées en laboratoire en mésocosmes de sol permettant l'analyse fine des mécanismes d'adaptation pour différentes populations de vers de terre.

Dans sa globalité, le projet fournira une cartographie des contaminations multirésiduelles mesurées dans les sols en fonction de leur nature, de leurs usages et de la matrice paysagère dont l'effet captation ou tampon est supposé varier selon l'élément du paysage considéré, et un inventaire des faunes du sol au sein de la matrice paysagère et en connexion avec les pratiques agricoles. L'analyse des liens de causalité entre concentrations de pesticides résiduels dans les sols et état de contamination de la faune du sol permettra d'évaluer les risques de bioaccumulation dans le réseau trophique supérieur (oiseaux). Il s'agira de façon novatrice d'apporter des preuves d'une adaptation possible de la faune du sol aux pesticides et d'en modéliser les coûts pour la population (*fitness*). Ces données permettront d'avancer dans le développement de bio-indicateurs/biomarqueurs de la contamination chimique dans le milieu terrestre.

En effet, contrairement au milieu aquatique ou au milieu aérien où les bio-indicateurs sont utilisés en routine, il n'existe aucune méthodologie standardisée pour le milieu terrestre. Ce projet testera l'utilisation de la métabolomique et des mécanismes épigénétiques (méthylation de l'ADN) comme potentiels biomarqueurs de la contamination.

Le projet BUZHUG mobilisera des compétences pluridisciplinaires associant l'écologie du sol, l'agronomie, la géomatique (organisation du paysage), la chimie analytique et l'écotoxicologie (contamination, empoisonnement) et la biologie des organismes (survie, reproduction, adaptation) selon leur historique d'exposition *in natura*. Il s'appuiera sur la Zone Atelier Armorique du CNRS, site d'observation à long terme et du réseau d'agriculteurs fédérés au sein du site, et des stations agronomiques et conseillers en agriculture de la chambre régionale d'agriculture de Bretagne. Sa faisabilité reposera aussi sur le réseau de partenariats établi par le passé avec l'ONCFS, le Conseil général d'Ille & Vilaine et la Fédération départementale des chasseurs FDC35, partenaires qui mobiliseront et mettront à disposition du projet plusieurs types de ressources à titre gracieux et/ou préférentiels, participant ainsi au succès du projet.

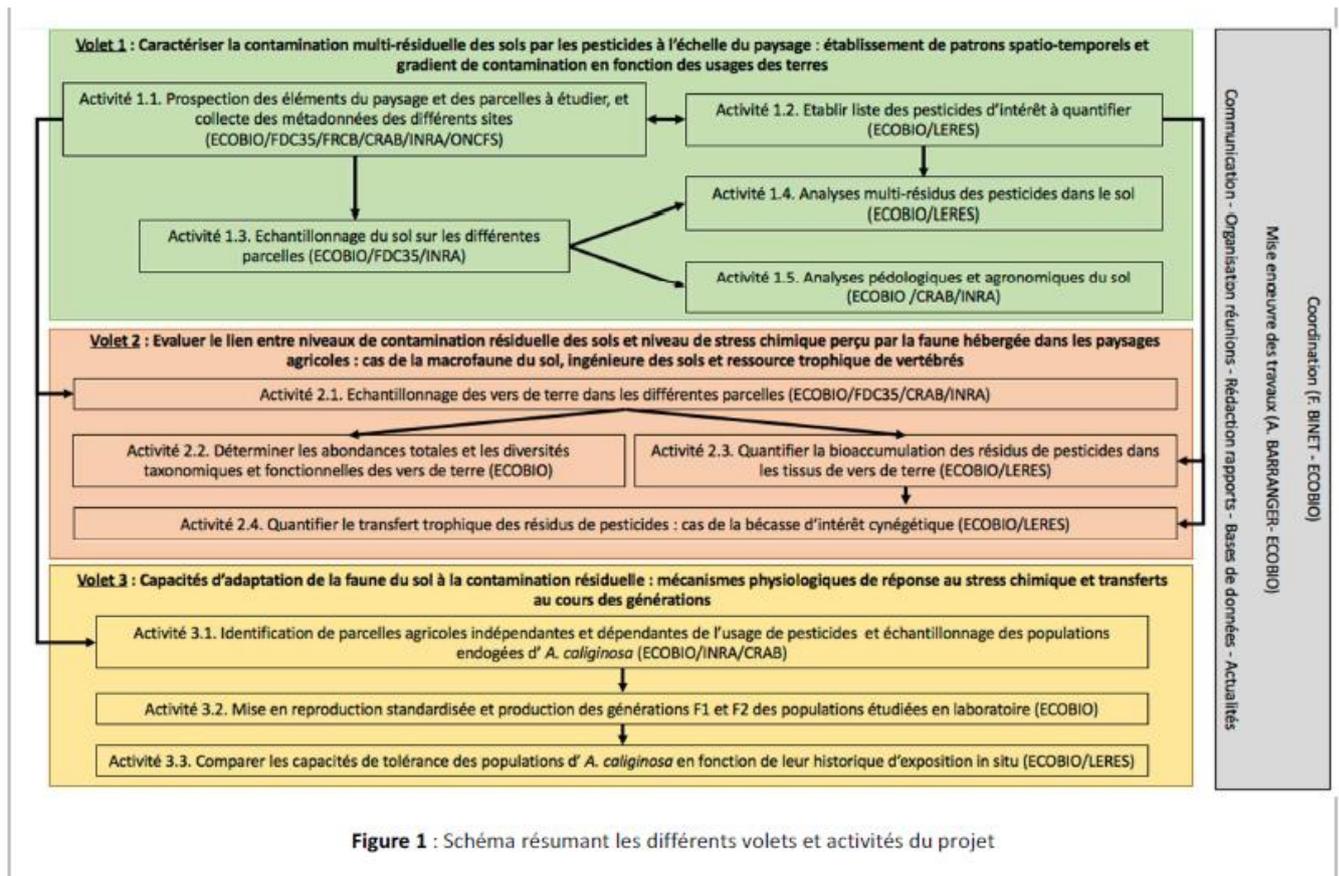


Figure 1 : Schéma résumant les différents volets et activités du projet

11. Un projet non finalisé qui devrait aboutir sur l'année 2018-2019 : Observatoire Régional de l'Avifaune.

Contexte du projet

En Bretagne comme dans d'autres régions ou pays, l'avifaune peut contribuer de manière forte à l'élaboration d'indicateurs du patrimoine naturel régional, car c'est le groupe taxonomique le mieux connu et depuis le plus longtemps. En outre, l'avifaune mobilise le plus vaste réseau d'observateurs bénévoles ou professionnels.

De nombreux réseaux de collecte des données « oiseaux » coexistent en Bretagne : limicoles et anatidés hivernants (s'appuyant sur le réseau national Wetlands International), oiseaux nicheurs communs (développant au niveau régional le programme national Suivi Temporel des Oiseaux Communs), divers suivis concernant des espèces emblématiques (Faucon pèlerin, Grand Corbeau, ...). Ces réseaux (hors « oiseaux marins nicheurs ») produisent une donnée en général non agrégée à l'échelle régionale, parfois non agrégée pour des raisons de protocoles non cohérents, souvent peu diffusée et encore moins valorisée. Les observateurs participant à ces réseaux sont bénévoles pour l'essentiel et de plus en plus sollicités pour de multiples enquêtes d'envergure nationale et sans stratégie explicite d'ensemble, voire sans enjeu majeur à l'échelle régionale. Pourtant au cœur de la préservation de la biodiversité, ce monde bénévole et incontournable continue à produire, chaque année, des dizaines de milliers de données. A cela s'ajoute l'ensemble des données protocolées liées à des programmes de suivis plus ou moins ponctuels réalisés par différents organismes (associations, gestionnaires...). Ces données ne servent généralement qu'à alimenter un réseau bien précis et répondre à des questions très spécifiques. Il est alors très difficile d'obtenir une vision plus large et générale et d'effectuer des analyses à l'échelon régional pour comparer par exemple des populations nicheuses entre-elles ou même évaluer une population régionale.

Méthodologies différentes, réseaux différents, bases de données différentes, échelles différentes. Autant de barrières auxquelles se frottent tous ceux qui désirent sortir d'une analyse purement dédiée à une seule espèce ou un groupe pour étudier des notions plus transversales et élaborer des diagnostics à l'échelle régionale.

Les problématiques sont donc multiples

- ✓ Des producteurs de données nombreux et à diverses échelles : gestionnaires locaux, collectivités, associations régionales, associations départementales, associations locales...
- ✓ Des suivis parfois entièrement bénévoles (de l'observation, à la base de données et jusqu'au bilan annuel), mais parfois fragiles (bases de données chez des particuliers, protocoles hétérogènes...);
- ✓ Des suivis souvent ponctuels dans le temps (annuels ou sur quelques années le temps d'un Plan Régional ou d'un fonds de financement) ;
- ✓ Des bases de données diverses et variées ;
- ✓ Mauvaise définition ou même absence de personnes ressources pour de nombreux aspects de l'ornithologie en Bretagne : mauvaise lisibilité, manque de reconnaissance de certains acteurs ou coordinateurs ;
- ✓ Manque de temps et de ressources pour l'analyse locale ou régionale de données pourtant disponibles et de grand intérêt (données wetlands, oiseaux nicheurs...);
- ✓ Difficulté de mobilisation des données ou diagnostics pour les collectivités et administrations.

Présentation du projet

Ce que va faire l'observatoire :

- ✓ Rassembler les connaissances et données existantes et les grouper en réseaux communs, bases de données et indicateurs afin de les rendre accessibles aux organismes gestionnaires, aux administrations, aux collectivités et aux citoyens ;
- ✓ Conseiller et proposer des méthodologies adaptées aux questions posées par les acteurs de l'environnement ;
- ✓ Être le relais entre acteurs du monde ornithologique régional (porter à connaissance, synthèse des informations...) et l'extérieur ;
- ✓ Proposer la mise en place d'actions, d'enquêtes ou d'outils permettant de répondre aux questions qui se posent sur l'avifaune.

Démarche sous-jacente du projet :

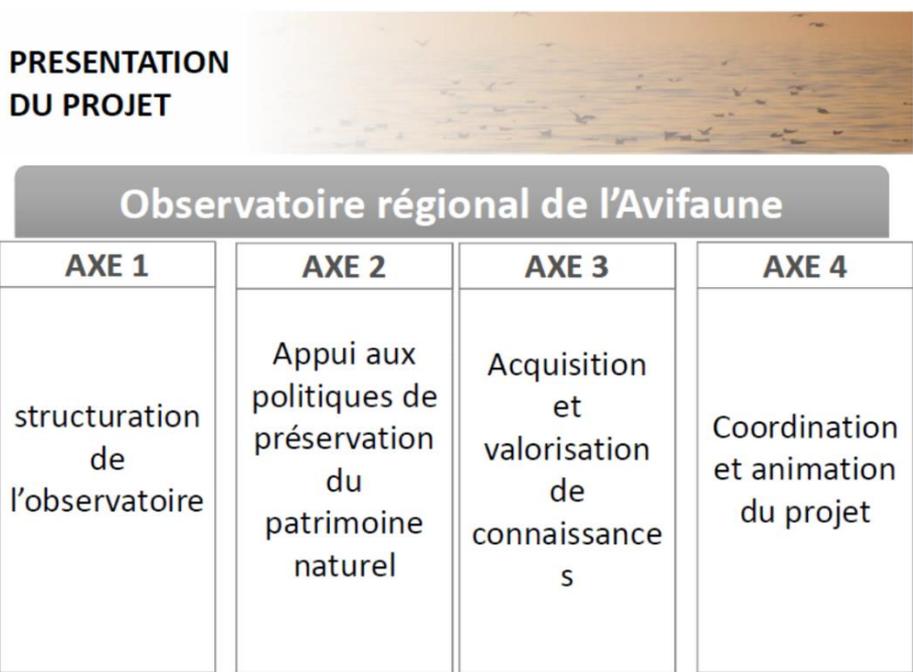
- ✓ S'appuyer sur les projets régionaux émergents de structuration des associations ornithologiques et des données naturalistes, notamment avec l'outil Visionature
- ✓ (Faune-Bretagne), portail internet de saisie et partage de données naturalistes.
- ✓ Travailler de manière collaborative au sein de la communauté naturaliste et en association avec l'Observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel du GIP
- ✓ Bretagne Environnement (GIP BE) mais également avec le monde scientifique.
- ✓ S'engager dans une dynamique de partage de l'information, depuis l'échelle locale (les observateurs de terrain) jusqu'à l'échelle nationale (lien avec MNHN, dynamique
- ✓ SINP...) dans le cadre notamment de la Directive Inspire.
- ✓ S'appuyer sur des démarches citoyennes et les sciences participatives pour sensibiliser les divers

Objectifs du projet :

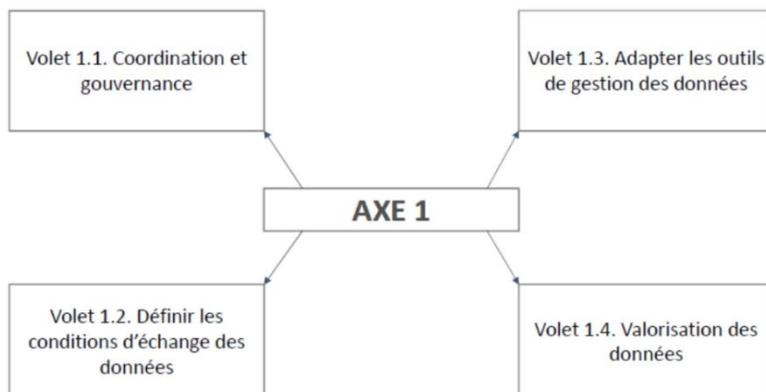
- ✓ Aboutir à des protocoles d'acquisition de la donnée qui soient régionaux, stabilisés, standardisés et hiérarchisés.

- ✓ Analyser la donnée de manière scientifique et partagée en recréant des liens forts avec les scientifiques.
- ✓ Concrétiser et soutenir un réseau régional de collecte, gestion-bancarisation, et analyse de données.
- ✓ Valoriser les données notamment vers les observateurs locaux, régionaux, les institutionnels mais aussi le grand public.
- ✓ Contribuer à l'élaboration d'indicateurs régionaux du patrimoine naturel.
- ✓ Faire participer les différents acteurs et publics (grand public, ornithologues, gestionnaires, agents des collectivités...) à l'acquisition de connaissances à différentes échelles avec en retour une formation à l'observation, aux outils de saisie.
- ✓ Être en capacité de mobiliser des éléments de réponse cohérents à l'échelle de territoires par l'analyse des bases de données (exemples de questions liées à l'aménagement du territoire et à la conservation des espaces comme les trames vertes et bleues).
- ✓ Être un interlocuteur et un relais interactif pour toutes les questions de connaissance ou de gestion de l'avifaune en Bretagne.

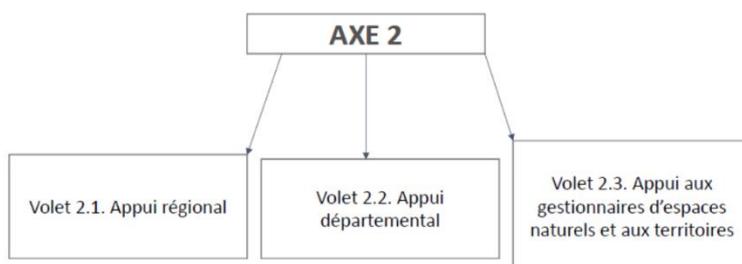
Extrait de la présentation du projet par Bretagne Vivante, présentant l'architecture générale du projet (le projet est en annexe 2) :



AXE 1

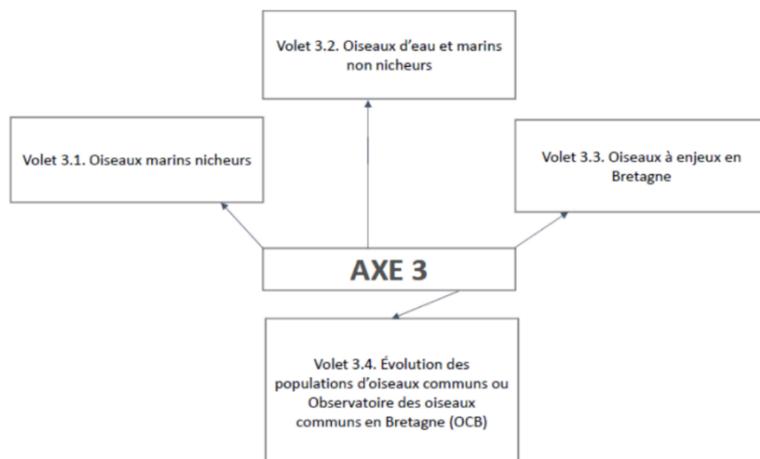


AXE 2



 **Renforcer le rôle de conseil et expertise du monde associatif breton**

AXE 3



ANNEXE

Annexe1.

Contribution de la Fédération Régionale des Chasseurs de Bretagne au Programme Régional de la Forêt et du Bois.

Version projet du 26 mars 2018.

Cette note est la contribution de la Fédération Régionale des Chasseurs au Programme Régional de Forêt et du Bois dans sa version du 26 mars 2018 et de son annexe 2 transmises en vue du comité paritaire du 11 avril 2018.

1. Contribution thématique.

« L'état des lieux » de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est à compléter.

Au préalable, le Programme Régional de la Forêt et du Bois et la synthèse contenue dans l'annexe 2 relative à l'équilibre sylvo-cynégétique ne comprennent que peu d'éléments permettant de dresser un réel état des lieux des relations cervidés – forêts en Bretagne.

Il nous semble que bien d'autres données auraient pu être incorporées dans cette analyse, telles que les constatations ou évaluations chiffrées de dégâts effectifs, le taux d'attribution d'animaux à prélever par rapport aux demandes de plan de chasse faites, le taux de recours exercé par les demandeurs de plan de chasse ...

Il faut en effet un faisceau d'indicateurs concrets, chiffrés et mesurables pouvant traduire ou pas un déséquilibre.

« L'équilibre agro-sylvo-cynégétique » comprend la protection des régénérations.

Pour les Fédérations des Chasseurs le cadre réglementaire définissant l'équilibre sylvo-cynégétique est l'article L.425-4 du Code de l'environnement qu'il faut reprendre dans sa totalité :

« L'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles. Il est assuré, conformément aux principes définis à l'article L. 420-1, par la gestion concertée et raisonnée des espèces de faune sauvage et de leurs habitats agricoles et forestiers. ***L'équilibre agro-sylvo-cynégétique est recherché par la combinaison des moyens suivants : la chasse, la régulation, la prévention des dégâts de gibier par la mise en place de dispositifs de protection et de dispositifs de dissuasion ainsi que, le cas échéant, par des procédés de destruction autorisés. La recherche de pratiques et de systèmes de gestion prenant en compte à la fois les objectifs de production des gestionnaires des habitats agricoles et forestiers et la présence de la faune sauvage y contribue.*** L'indemnisation mentionnée à l'article L.426-1 peut contribuer à cet équilibre. L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné. Il prend en compte les principes définis aux articles L.112-1, L.121-1 à L.121-5 du nouveau Code forestier, ainsi que les dispositions des programmes régionaux de la forêt et du bois mentionnés à l'article L.122-1 du même Code. »

Cet article précise que « la prévention des dégâts par la mise en place de dispositifs de protection » participe à la recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Ces outils doivent donc faire partie des itinéraires techniques sylvicoles bretons surtout pour les essences très appétentes ou sur de petites surfaces de régénération.

De plus, les régénérations pour nombre d'entre elles bénéficient de financements publics permettant aux propriétaires de limiter leur investissement personnel. En cela, l'Etat et le Conseil Régional donnent les moyens aux propriétaires de rendre compatibles la présence d'une faune sauvage riche et variée dont les cervidés, espèces emblématiques pour les français. En complément des financements publics obtenus, l'ensemble des revenus annuels générés par la chasse doit contribuer à l'achat des protections nécessaires liées aux fonctions sociétales et environnementales de la forêt.

Affirmer que s'il faut protéger, ce n'est pas rentable, distord quelque peu la réalité. Ce n'est pas rentable s'il n'y a pas de bénéfice tiré au final, et non pas si le coût des protections dépasse l'ensemble des revenus générés par la chasse.

Une vision des régénérations sans protection est une vision où les cervidés ne sont pas les bienvenus en forêt, ce qui va à l'encontre de l'objectif de développement durable des forêts.

Des zones à enjeux sont à définir.

Comme en témoignent les administrations départementales, les dégâts de chevreuils sont peu présents mais diffus en Bretagne.

Par leur initiative de protéger leurs régénérations, les propriétaires anticipent un risque potentiel, mais pas forcément concret, de dégâts liés à un déséquilibre ponctuel que les administrations et les fédérations ont à cœur d'éviter en répondant annuellement favorablement aux demandes de plan de chasse étayées lors des C.D.C.F.S. Il ne suffit pas de dire que les forestiers protègent leurs plants pour sous-entendre un déséquilibre et un impact significatif sur les productions et les revenus qui en découlent.

Les Fédérations des Chasseurs n'acceptent pas que l'ensemble du territoire régional soit considéré comme une unique zone à enjeux.

Il est du ressort du Comité paritaire de définir celles-ci selon une méthode partagée, utilisant des indicateurs précis, permettant de mettre en évidence des problèmes réels.

Cette méthode peut utiliser les outils ICE faunistiques et floristiques (validés scientifiquement), dont la mise en place reste à déterminer et à répartir entre les acteurs forestiers et cynégétiques et des relevés de dégâts partagés issus des deux ouvrages : « **Les relations Forêt Cervidés** » (cahiers cynégétiques – 01) (Fédération régionale des chasseurs de Bretagne FRC – 2017) et « **Guide pratique de l'équilibre forêt-gibier** » (CRPF de Bretagne et Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor FDC22 – ADCGG 22 – 2016).

Les dispositifs « enclos-exclos » sont à proscrire.

L'objectif des suivis par enclos-exclos est d'évaluer le retard induit par la pression des cervidés sur la régénération des milieux forestiers. Cette démarche se base sur la comparaison entre dynamique « réelle » entre populations - milieux forestiers et enclos « témoins », où les déprédations de cervidés sont nulles, ce qui revient à vouloir une forêt sans cervidé. Le gradient de pression des cervidés est une

variable qui n'est pas prévisible ; l'enclos (où la faune est absente) correspond à un point de comparaison qui n'est ni réaliste, ni souhaitable. C'est ce en quoi réside précisément l'inconvénient du dispositif d'enclos-exclos.

À ce jour, cet outil d'observation des déprédations de cervidés en milieux forestiers n'est pas validé scientifiquement.

De plus, la validité des dispositifs enclos-exclos n'a pas une portée très large, les analyses ne peuvent pas être généralisées à un massif, à moins d'établir ces dispositifs de nombreuses fois (Mårell A. et al., 2012). Cependant, le dispositif d'enclos-exclos fait partie des contrats sylvo-cynégétiques proposés par l'O.N.F. à ses adjudicataires de la chasse en forêts domaniales. Il doit donc être considéré que comme un outil de relation commerciale entre un propriétaire, un gestionnaire et un adjudicataire. Il n'est en rien comparable avec les ICE qui ont une assise scientifique.

Dans les deux parties à suivre, les éléments en grisé sont les corrections demandées par les Fédérations des Chasseurs. Les textes barrés sont à supprimer de la version du 26 mars 2018.

2. Corrections nécessaires au Programme Régional de la Forêt et du Bois – version du 26 mars 2018.

Page 10 et 11.

1.1.7. Equilibre sylvo-cynégétique

Le présent état des lieux régional s'appuie sur :

- deux publications convergentes visant à rechercher l'équilibre forêt-gibier :
 - *Guide pratique de l'équilibre forêt-gibier (CRPF de Bretagne et Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor FDC22 – ADCGG 22 – 2016)*
 - *Les relations Forêt Cervidés (cahiers cynégétiques – 01) (Fédération régionale des chasseurs de Bretagne FRC – 2017)*
- les données départementales liées aux plans de chasse
- et les travaux de mises en place de suivis à différentes échelles locales ou régionales.

Une synthèse des données recueillies figure dans l'Annexe 2 relative à l'équilibre sylvo-cynégétique.

Chaque année, les D.D.T.M. n'enregistrent qu'un faible nombre de recours relatif aux attributions de plans de chasse déposés pour des motifs de dégâts forestiers. Cependant, et malgré l'accroissement régulier des prélèvements, les différents suivis réalisés démontrent une augmentation des populations de cervidés.

Le bilan des 600 premiers hectares plantés, au titre du programme Breizh Forêt Bois et répartis sur l'ensemble de la Bretagne, met en évidence le fait que l'intégralité des propriétaires bénéficiaires a choisi un itinéraire technique comprenant des protections contre le chevreuil.

Ce surcoût optionnel est mis en œuvre au vu de l'équilibre sylvo-cynégétique apprécié localement par crainte d'un possible déséquilibre sylvo-cynégétique difficilement mis en évidence au regard du faible nombre de déclarations de dégâts et de contestations des attributions de plan de chasse. Cela démontre qu'à l'exception de quelques secteurs particulièrement sensibles, les dégâts forestiers dus au chevreuil sont présents sur l'ensemble du territoire régional, en lien avec le morcellement de la forêt bretonne et l'adaptation de l'espèce à un habitat de bocage. Comme en témoignent les administrations départementales, les dégâts de chevreuils sont peu présents mais diffus, ce qui incite les propriétaires à anticiper un risque potentiel, mais pas forcément concret, de dégâts liés à un déséquilibre ponctuel que les administrations et les fédérations ont à cœur d'éviter en répondant annuellement favorablement aux demandes de plan de chasse étayées lors des CDCFS.

Ce morcellement, et le faible nombre de grands massifs forestiers en Bretagne dont la surface permet de constituer un biotope favorable au cerf, conduisent à établir des plans de chasse - cerf visant à

contenir l'espèce dans ces seuls grands massifs et leurs zones d'influence décrivant des « zones à cerf » identifiées par le réseau ongulés sauvages regroupant l'ONCFS et les Fédérations des Chasseurs. La restauration ou le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique pour le cerf sera recherché dans chacune de ces grandes forêts et de leurs environnements car les cerfs, à l'instar d'autres espèces, occupent différents milieux dans et autour d'un noyau forestier selon les périodes de l'année. Les massifs concernés sont situés dans les secteurs de Paimpont, Lanouée, Quénécan, Conveau, La Hardouinais, Lorge, La Hunaudaye...

(...)

Page 26 à 28

2.4.1 Maintenir et restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique

La composition du Comité paritaire sylvo-cynégétique de Bretagne, rattaché à la Commission Régionale de la Forêt et du Bois de Bretagne, a été fixée par l'arrêté du Préfet de région du 16 février 2018. Cette instance de concertation, prévue par le Code forestier, doit permettre un dialogue forestiers - chasseurs à l'échelle régionale. Elle a adopté le plan d'actions ci-dessous permettant de favoriser l'établissement d'un équilibre sylvo-cynégétique dans les zones les plus affectées. Ce comité se réunira chaque année pour établir, en concertation avec les Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage, le bilan des dégâts de gibier recensés au cours de l'année écoulée.

La définition de cet équilibre dans le Code de l'environnement est la suivante :

« L'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles. Il est assuré, conformément aux principes définis à l'article L. 420-1, par la gestion concertée et raisonnée des espèces de faune sauvage et de leurs habitats agricoles et forestiers. L'équilibre agro-sylvo-cynégétique est recherché par la combinaison des moyens suivants : la chasse, la régulation, la prévention des dégâts de gibier par la mise en place de dispositifs de protection et de dispositifs de dissuasion ainsi que, le cas échéant, par des procédés de destruction autorisés. La recherche de pratiques et de systèmes de gestion prenant en compte à la fois les objectifs de production des gestionnaires des habitats agricoles et forestiers et la présence de la faune sauvage y contribue. »

~~Cette notion de rentabilité économique correspond en forêt à la situation dans laquelle le renouvellement des peuplements peut être réalisé sans protection individuelle ni clôture, à l'exception des cas particuliers d'essences très appétantes, ou présentes sur une faible surface dans le territoire concerné.~~

L'équilibre agro-sylvo-cynégétique doit permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour les propriétaires. Les régénérations artificielles pour nombre d'entre elles bénéficient de financements publics permettant aux propriétaires de limiter leur investissement personnel. En cela, l'Etat et le Conseil Régional donnent les moyens aux propriétaires de rendre compatibles la présence d'une faune sauvage riche et variée dont les cervidés, espèces emblématiques pour les français. Les revenus annuels de la chasse doivent contribuer, en

complément des financements publics obtenus, aux protections nécessaires liées aux fonctions sociales et environnementales de la forêt en permettant le maintien d'une biodiversité riche dont les cervidés sont les premiers représentants.

Programme d'actions :

- Définition de zones sensibles

L'état des lieux actuel laisse apparaître que **l'ensemble du territoire régional est impacté par des problèmes de dégâts de gibier une faiblesse des dégâts de cervidés mais avec une répartition diffuse à l'échelle de la Bretagne.** En effet, la situation actuelle de l'équilibre sylvo-cynégétique en Bretagne, si elle n'est pas critique, a cependant entraîné une généralisation des protections contre le chevreuil dans les plantations financées par le programme Breizh Forêt Bois. En conséquence, **le plan d'actions** exposé ci-dessous, permettant de restaurer et maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique, **sera à appliquer sur toute la Bretagne, dès lors qu'un territoire sera concerné par des dégâts significatifs des zones à enjeux qui devront être définies localement dès lors qu'il y aura un déséquilibre sylvo-cynégétique avéré (à définir). Des zones à surveiller seront à définir, là où le déséquilibre n'est pas avéré mais dans lesquelles des indicateurs (à définir) traduisent une dégradation (à définir).** En parallèle, il apparaît nécessaire de travailler de manière concertée à la définition d'unités de gestion cynégétiques pertinentes et cohérentes à l'échelle régionale, et de développer dans ces territoires- zones des méthodes de suivis pluriannuels de manière à apprécier plus finement l'évolution de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique :

- Suivis de l'équilibre entre le gibier et son milieu de vie par les ICE (indices de changement écologique)
- Suivis des dégâts forestiers ~~par des dispositifs du type enclos-exclos~~ ou par constats partagés de dégâts.

(cf Annexe 2 relative à l'équilibre sylvo-cynégétique)

Les résultats de ces suivis seront produits chaque année pour un examen en Comité paritaire sylvo-cynégétique.

- Utilisation optimale des plans de chasse

Les décisions de plans de chasse cerf et chevreuil doivent tenir compte de l'équilibre sylvo-cynégétique du territoire concerné. Les prélèvements ~~feront~~ **pourront faire** l'objet d'une hausse temporaire, à l'échelle du territoire cynégétique, en période d'opérations de régénération naturelle ou de plantations, jusqu'à la sortie de la période vulnérable et critique des jeunes plants.

- Actions cynégétiques :

- Période de prélèvement
 - ✓ Tirs d'été de brocards
 - ✓ Prélèvements réalisés en priorité au début de la saison de chasse
- Préconisation d'un tir aléatoire des animaux (âge, sexe)
- Amélioration des modes d'organisation des chasses pour plus d'efficacité
- Amélioration des territoires de chasse (regroupement des plus faibles surfaces, cartographie SIG des territoires par les fédérations départementales)

- Actions à développer en forêt :

Dans le respect du cadre réglementaire des documents de gestion durable des forêts concernées, les pratiques suivantes, favorables à la réduction des dégâts, seront encouragées :

- *Itinéraires de plantations adaptés et entretiens raisonnés*
 - *Diversification des types de peuplements (essences, âges, traitements)*
 - *Dispersion spatiale et temporelle des coupes d'amélioration et de régénération*
 - *Maintien d'un sous-bois appétant, conservation de feuillus naturels*
 - *Ouverture de milieux et création de mosaïque d'habitats (éclaircies régulières, recépages, bordures d'allées, cloisonnements, mares...)*
 - *Installation de cultures à gibier intra-forestières et périphériques au massif*
- *Actions transversales forestiers-chasseurs :*
- *Formation des acteurs*
 - *Développement de conventions d'objectifs entre propriétaires forestiers et chasseurs*
 - *Instauration d'un dialogue chasseurs – forestiers – instances décisionnelles pour s'accorder sur un constat partagé de dégâts, des objectifs à atteindre et les actions pour y parvenir.*

L'Annexe 2 relative à l'équilibre sylvo-cynégétique développe chacune de ces actions.

3. Corrections nécessaires à l'annexe 2 Programme Régional de la Forêt et du Bois – Equilibre sylvo-cynégétique – version du 26 mars 2018.

Ce document constitue une synthèse des données recueillies sur l'état des lieux de l'équilibre sylvo-cynégétique en Bretagne, et des actions mises en œuvre ou proposées pour restaurer et maintenir cet équilibre.

L'article L 425-4 du Code l'environnement :

« L'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles. Il est assuré, conformément aux principes définis à l'article L. 420-1, par la gestion concertée et raisonnée des espèces de faune sauvage et de leurs habitats agricoles et forestiers. **L'équilibre agro-sylvo-cynégétique est recherché par la combinaison des moyens suivants : la chasse, la régulation, la prévention des dégâts de gibier par la mise en place de dispositifs de protection et de dispositifs de dissuasion ainsi que, le cas échéant, par des procédés de destruction autorisés. La recherche de pratiques et de systèmes de gestion prenant en compte à la fois les objectifs de production des gestionnaires des habitats agricoles et forestiers et la présence de la faune sauvage y contribue.** L'indemnisation mentionnée à l'article L. 426-1 peut contribuer à cet équilibre. L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné. Il prend en compte les principes définis aux articles L112-1, L121-1 à L121-5 du nouveau Code forestier ainsi que les dispositions des programmes régionaux de la forêt et du bois mentionnés à l'article L122-1 du même Code. »

~~Cette notion de rentabilité économique correspond en forêt à la situation dans laquelle le renouvellement des peuplements peut être réalisé sans protection individuelle ni clôture, à l'exception des cas particuliers d'essences très appétantes, ou présentes sur une faible surface dans le territoire concerné.~~

L'équilibre agro-sylvo-cynégétique doit permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour les propriétaires. Les régénérations artificielles pour nombre d'entre elles bénéficient de financements publics permettant aux propriétaires de limiter leur investissement personnel. En cela, l'Etat et le Conseil Régional donnent les moyens aux propriétaires de rendre compatibles la présence d'une faune sauvage riche et variée dont les cervidés sont les espèces emblématiques pour les français. Les revenus annuels de la chasse doivent contribuer, en complément des financements publics obtenus, aux protections nécessaires liées aux fonctions sociétales et environnementales de la forêt en permettant le maintien d'une biodiversité riche dont les cervidés sont les premiers représentants.

1. Etat des lieux de l'équilibre sylvo-cynégétique en Bretagne

- Données des plans de chasse
 - Plan de chasse au chevreuil

L'examen de l'évolution des plans de chasse - chevreuil dans chaque département entre 2012/2013 et 2016/2017 met en évidence une augmentation sensible et généralisée :

	2012/2013	2016/2017	Evolution	% d'attributions / demandes 2016-2017	% de recours / attributions préfectorales 2016-2017
Côtes d'Armor	4 577	5 138	+ 12%	88%	
Finistère	3 699	4 566	+ 23%	87%	
Ille et Vilaine	4 105	4 801	+ 17%	83%	11,8%
Morbihan	5 887	7 315	+ 24%	97%	4%
Total Bretagne	18 268	21 820	+ 19%	89%	

- Plan de chasse au cerf

Les chiffres des plans de chasse - cerf durant la même période font état d'une stabilité dans les attributions, mais avec une évolution de la répartition spatiale. En particulier, l'espèce, absente du Finistère jusqu'à 2010, fait actuellement l'objet d'un plan de chasse depuis 2007 dans le département du Finistère (15 attributions en 2016/2017).

	2012/2013	2016/2017	évolution
Côtes d'Armor	289	224	-22%*
Finistère	10	15	50%
Ille et Vilaine	88	121	38%
Morbihan	153	200	31%
Total Région	540	560	4%

* : l'importante variation est associée à des évolutions fortes liées à un grand massif forestier qui a vu ses attributions fortement augmentées (régénération forestière importante suite à une crise sanitaire) puis évoluer à la baisse à la demande du propriétaire.

Les évolutions des plans de chasse cervidés (taux d'attribution, faibles taux de recours, augmentation global des réalisations) démontrent la vigilance des acteurs au maintien ou à la restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique en Bretagne.

- Données relatives à Breizh Forêt Bois

Localisation des chantiers Breizh Forêt Bois 2015/2017

L'ensemble des propriétaires de plantations financées au titre du programme Breizh Forêt Bois entre 2015 et 2017 a opté pour le surcoût lié à des protections contre le gibier. Ces décisions uniformes démontrent que le risque de dégâts sur les forêts concernées est réparti sur l'ensemble du territoire régional. De cette constatation découle la proposition d'appliquer le plan d'actions destiné à restaurer et maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique sur toute la Bretagne, dès lors qu'un territoire sera concerné par des dégâts significatifs. Néanmoins, les surfaces concernées ne représentent que 0,001% de la surface forestière régionale et une faible partie des 3 000 ha de croissance forestière annuelle enregistrée en Bretagne. Ces décisions montrent que le risque de dégâts sur les forêts concernées est diffus en Bretagne. La définition nécessaire des zones à enjeux conformément au PNFB reste à construire et nécessite des indicateurs précis sur lesquelles le plan d'action sera destiné à s'appliquer.

2. Plan d'actions pour la restauration et le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique :

- Détermination de zones plus sensibles au titre de l'équilibre sylvo-cynégétique

Afin de localiser déterminer des zones à enjeux par rapport à l'équilibre sylvo-cynégétique et les zones les plus sensibles au sein de celles-ci du territoire régional, il conviendrait de généraliser mettre en œuvre des outils de suivi à long terme de l'impact des ongulés sur le milieu, en particulier par les relevés d'indices de changement écologique (ICE), qui permettent d'objectiver l'équilibre sylvo-cynégétique. Ces ICE sont de 3 types :

- Indices d'abondance des populations de cervidés (comptages)
- Indices de pression sur le milieu (relevés floristiques)
- Indices de performance individuelle des cervidés (relevés anatomiques sur animaux prélevés)

Les fédérations de chasseurs assurent, selon les départements, des suivis d'indices kilométriques d'abondance et de performance des individus. Depuis quelques années, l'O.N.F. suit également en forêt domaniale certains de ces ICE, en particulier les indicateurs d'abondance et de pression sur le milieu. Une diffusion annuelle des résultats de ces suivis lors des C.D.C.F.S. (Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage), puis au Comité paritaire sylvo-cynégétique, permettra d'évaluer l'évolution de l'équilibre entre le gibier et son milieu dans les territoires concernés.

En complément de ces suivis, d'autres dispositifs permettent d'objectiver les dégâts forestiers pour évaluer l'équilibre sylvo-cynégétique. En particulier, les forestiers et les chasseurs seront incités à déployer ~~les deux outils suivants~~ l'outil suivant :

~~Dispositif enclos-exclos. Ces placettes permettent de mesurer le différentiel de croissance des plants entre l'enclos et l'exclos, et d'évaluer la pression sur la flore d'accompagnement. Ce dispositif constitue une bonne démonstration visuelle, utile aux échanges entre forestiers et chasseurs.~~

- Comptage des dégâts par diagnostic partagé. Une méthode et des modèles de fiches de comptage sont proposés dans le Guide pratique de l'équilibre forêt – gibier (CRPF de Bretagne et FDC 22 - 2016). Cet outil s'insère dans une logique plus large de connaissance réciproque des pratiques cynégétiques et forestières.

- Utilisation optimisée de l'outil « plan de chasse »

Actuellement se tiennent dans chacun des quatre départements bretons des pré-commissions forêt annuelles relatives aux plans de chasse, au cours desquelles forestiers et chasseurs examinent ensemble les demandes formulées. Ces échanges permettent de proposer des attributions de plans de chasse relativement peu contestées par les bénéficiaires, les taux de recours déposés par des propriétaires forestiers étant très faible. Cette qualité de dialogue doit être préservée pour que cet outil essentiel « plan de chasse » permette d'améliorer ou de maintenir la situation de l'équilibre sylvo-cynégétique en Bretagne.

BOITE A OUTIL

Si le diagnostic posé met en évidence un problème significatif (selon des protocoles et seuils à définir), les acteurs locaux (FDC/DDTM/FORESTIERS) choisissent les outils qui semblent les plus appropriés pour remédier au problème mis en évidence.

Des modèles de fiches d'inventaires de dégâts, par exemple celles du Guide pratique de l'équilibre forêt – gibier (CRPF de Bretagne et FDC 22 - 2016), seront diffusés par le CNPF et les fédérations de chasseurs pour argumenter les demandes d'attribution à la hausse en période d'opérations de régénération naturelle ou de plantations, jusqu'à la sortie de la période vulnérable et critique des jeunes plants. Une procédure doit être écrite pour encadrer la phase depuis la plainte du forestier jusqu'à l'outil de remédiation mis en œuvre (date butoir pour recevoir une réclamation / réclamation agréementée obligatoirement de la fiche dégât / qui a fait le relevé / si un seuil de tolérance est dépassé,

vérification sur le terrain par le CRPF et la FDC concernée/ analyse du contexte global chasse et forestier / solution proposée ...)

- Développer les tirs d'été et les prélèvements en début de saison.

Il sera recommandé aux chasseurs ~~seront conseillés à~~ de solliciter des tirs d'été. Cette pratique permet de diminuer les dégâts sur les parcelles ciblées du fait du dérangement occasionné à la faune. Elle a aussi pour intérêt de réduire le niveau de population avant la période hivernale de dégâts sur les plants résineux. Pour la même raison, en tir d'automne, les prélèvements doivent être réalisés le plus tôt possible en saison.

- Assurer un contrôle de la réalisation du plan de chasse.

En plus de la déclaration réglementaire du plan de chasse en fin de saison, certaines fédérations ont institué une déclaration obligatoire dès réalisation du tir. Cette information, avec, dans certains départements, nécessité d'envoi de pattes arrière (chevreuil) ou mâchoires inférieures (cerf), permet un suivi qualitatif précis des prélèvements.

Le contrôle par photographie du tableau de chasse, simple à mettre en œuvre, est en cours de déploiement dans plusieurs territoires de l'O.N.F. Le développement de cette modalité de suivi dans les forêts publiques de l'ensemble de la région est envisagé.

- Tir aléatoire des animaux.

La tradition de recherche de trophée conduit fréquemment à prélever davantage de mâles. Dans certains départements, un tir indifférencié est imposé pour les populations de cerfs dans les secteurs où elles ne sont pas souhaitées, de manière à agir sur la démographie des populations de cervidés.

- Amélioration des territoires de chasse.

Certaines fédérations ont engagé un important travail de suivi cartographique des territoires de chasse. Cette action, qu'il conviendrait de développer sur l'ensemble des départements, concourt à rendre la chasse plus efficace, en particulier par le regroupement d'unités de trop faibles surfaces ou l'identification de secteurs en déshérence de chasse.

- Actions forestières :

Les gestions cynégétiques et sylvicoles sont régies par des échelles de temps différentes. Une propriété forestière doit être gérée selon un document de gestion durable, validant un programme de coupes et travaux. Dans le respect de ce cadre réglementaire, les pratiques sylvicoles suivantes, favorables à la réduction des dégâts, seront encouragées :

- Adaptation des itinéraires de plantations et entretiens raisonnés.

Il conviendra d'encourager, en forêt privée et publique, les pratiques sylvicoles assurant un gainage des plants par la végétation d'accompagnement.

A cet effet, l'O.N.F. généralise d'ores et déjà les modalités suivantes de reconstitution après coupe de récolte résineuse :

- La replantation est différée de 2 à 3 ans pour laisser le temps à du recru naturel de s'installer.
- Puis les entretiens sont limités au strict nécessaire pour permettre le développement du plant avec le bénéfice de la protection naturelle apportée par le recru.
 - Toutes actions forestières listées dans les deux guides récents (Guide pratique de l'équilibre forêt-gibier (CRPF de Bretagne et FDC22 – 2016) - Les relations Forêt Cervidés - cahiers cynégétiques – 01 (FRC – 2017) concourant à diversifier le milieu et à diminuer la pression des cervidés sur les parcelles sensibles, en particulier :
 - *Diversification des types de peuplements, par diversité d'essences, d'âges et de traitements*
 - *Dispersion temporelle et spatiale des coupes, dans le strict respect des documents de gestion durable de la forêt*
 - *Maintien d'un sous-bois appétant et conservation des feuillus naturels*
 - *Création de mosaïques d'habitats par réalisation d'éclaircies régulières, recépages, allées enherbées, cloisonnements cultureux ou d'exploitation, mares...*
- Actions transversales :
 - Formation des acteurs

L'appropriation des outils de diagnostic nécessite une acculturation mutuelle. Les fédérations de chasseurs, l'O.N.F. et le CNPF proposeront des formations mixtes permettant aux propriétaires forestiers et aux chasseurs d'acquérir un socle commun de connaissances cynégétiques et sylvicoles.

- Généralisation de contrats propriétaires – chasseurs

Un dialogue entre chasseurs et forestiers est nécessaire pour déterminer des objectifs et des actions devant concourir à la restauration et au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique. A l'instar de ce qui se pratique en forêt domaniale, les propriétaires privés seront encouragés à traduire ces engagements mutuels par la signature d'un contrat liant les deux parties.

Annexe 2.



L'Observatoire Régional de l'Avifaune (l'ORA) 2018-2020



*Projet
Octobre 2017*



Bretagne-Vivante – Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes-d'Armor

